

YEMEN : L'ARABIE HEUREUSE EN MOUVEMENT

COMPTE-RENDU DE LA MISSION EFFECTUEE AU YEMEN PAR UNE
DELEGATION DU GROUPE SENATORIAL D'AMITIE FRANCE-YEMEN
DU 9 AU 16 MARS 2001

YEMEN : L'ARABIE HEUREUSE EN MOUVEMENT	1
COMPOSITION DE LA DELEGATION.....	4
PROGRAMME DE LA MISSION	4
INTRODUCTION.....	7
UNE REPUBLIQUE PLUS ASSUREE DANS SES FONDEMENTS ET MIEUX INSEREE DANS SON ENVIRONNEMENT REGIONAL.....	9
I. LES FONDEMENTS D'UNE STABILITE : UNITE ET CHEMIN VERS LA DEMOCRATIE	10
A. 11 ans après l'unification du Yémen, l'unité paraît assurée... ..	10
1. Un processus parvenu à son terme	11
a) Deux Yémen.....	11
b) L'unification : une nécessité pour les deux régimes	11
c) 1990 : l'unité par le haut	13
d) Une unité issue de fait du conflit de 1994	13
e) Une unité consolidée.....	15
2. La prise en compte du facteur tribal et du facteur régional	15
a) Les tribus, cellules de base de la démocratie yéménite ou forces centrifuges ?	16
b) Le facteur régional.....	18
B. Et un processus démocratique fragile se dessine	19
1. Une démocratie en chemin... ..	19
a) Une Constitution adoptée par le peuple.....	19
b) Un système politique multipartite.....	20
c) Un Parlement à l'existence réelle	24
d) État de droit : la réalité yéménite.....	25
2. Aux avancées récentes.....	27
a) Une avancée majeure : le début de la décentralisation	27
b) Un progrès à encourager : la participation des femmes à la vie publique.....	27
3. Dont les élections rendent encore imparfaitement compte	27
a) Les élections législatives de 1997.....	29
b) L'élection présidentielle de 1999	29
c) Les élections locales du 20 février 2001	31
d) Un tabou : l'alternance.....	32
II. L'INSERTION REGIONALE : GARANTIE DES FRONTIERES ET DEVELOPPEMENT DES SOLIDARITES REGIONALES	32
A. Des frontières mieux définies.....	33
1. Un traité frontalier avec le grand voisin saoudien.....	33
a) Un conflit frontalier ancien	33
b) Une résolution récente	34
2. Une médiation internationale dans le conflit érythro-yéménite.....	37
B. La voie vers une meilleure insertion régionale.....	38
1. L'amélioration des relations du Yémen avec ses voisins	38
2. Les perspectives de coopération régionale	38
UNE ECONOMIE FRAGILE AUX PERSPECTIVES DE CROISSANCE MAL CONNUES	41
I. UNE SITUATION ECONOMIQUE DIFFICILE	41
A. Le Yémen, seul pays moins avancé du monde arabe	41
1. Les indicateurs.....	41
a) Pauvreté	41
b) Eau et santé.....	42

c) Alphabétisation.....	43
d) Mortalité	43
2. Les freins au développement	44
a) Une évolution démographique préoccupante	44
b) Le rôle ambivalent du qât dans la société et l'économie yéménite	45
c) Le problème de l'eau	47
d) L'absence de classes moyennes.....	47
B. <i>Des ressources économiques dont l'exploitation reste limitée.....</i>	48
1. Pétrole, une manne vitale	48
2. Agriculture et pêche, des ressources traditionnelles.....	49
a) Une agriculture ancienne aux progrès limités.....	49
b) La pêche, un secteur prometteur encore peu développé	50
3. Le tourisme, une ressource fragile	51
II. UNE CROISSANCE SUSPENDUE A DES REFORMES ECONOMIQUES ET A LA REUSSITE DE GRANDS PROJETS.....	53
1. Des réformes appuyées par les institutions internationales	53
2. Dont les résultats, fragiles, sont encourageants.	54
a) Inflation	55
b) Taux de change	55
c) Commerce extérieur.....	55
B. <i>Les grands projets comme dernier recours.....</i>	56
1. Le développement du port d'Aden.....	57
2. L'exploitation du gaz naturel liquéfié.....	58
UNE COOPERATION INTERNATIONALE TRES ATTENDUE QUI DOIT SE DEVELOPPER	59
I. LE BESOIN D'UNE COOPERATION INTERNATIONALE	59
A. <i>La prépondérance de la coopération multilatérale</i>	59
1. Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social	60
2. Union Européenne	60
3. Nations-Unies.....	60
4. Fonds international pour le développement agricole.....	61
5. Organisation des Pays Exportateurs de pétrole	61
B. <i>Une coopération bilatérale limitée à un petit nombre de pays</i>	61
1. Les principaux donateurs	61
a) Allemagne.....	61
b) Pays-Bas	61
c) Japon.....	61
d) Espagne.....	62
e) États-Unis.....	62
2. Une aide réduite de la France	62
C. <i>Des ONG étrangères encore trop peu présentes.....</i>	62
II. LA NECESSITE D'UNE PLUS GRANDE PRESENCE FRANÇAISE	63
A. <i>Exploiter les bonnes relations politiques et la situation géostratégique du Yémen</i>	63
1. Des relations politiques cordiales en attente d'une concrétisation sur le plan économique	63
2. Aider le Yémen : un intérêt géostratégique pour la France.....	64
B. <i>Dépasser la coopération actuelle.....</i>	65
1. Les limites de la coopération actuelle	65
a) Des montants limités.....	65
b) Une priorité à la francophonie.....	65
c) Des actions intéressantes mais qu'il faut approfondir	67
2. Redéployer les actions	70
a) Doter la coopération franco-yéménite d'instruments financiers	70
b) L'intégration du Yémen dans une zone de coopération régionale.....	71
c) La diversification de la coopération : l'exemple de la formation professionnelle.....	72
CONCLUSION : AIDER LE YEMEN	73
REPERES SUR LE YEMEN	74
I. CHRONOLOGIE	74
II. SITUATION GEOGRAPHIQUE	75
III. CLIMAT	76

IV. POPULATION	76
V. RELIGION	77
VI. INSTITUTIONS POLITIQUES	77
VII. BIBLIOGRAPHIE ET LIENS INTERNET.....	78
<i>A. Bibliographie sommaire</i>	78
<i>B. Sites Internet</i>	79

COMPOSITION DE LA DELEGATION

- M. André FERRAND, Président du groupe d'amitié
(Républicain indépendant, Français établis hors de France)
M. Louis BOYER, Vice-Président du groupe d'amitié
(Républicain indépendant, Loiret)
M. Michel SOUPLLET, Vice-Président du groupe d'amitié
(Union centriste, Oise)
M. Georges BERCHET, Secrétaire du groupe d'amitié
(Rassemblement démocratique et social européen, Haute-Marne)

La délégation était accompagnée de M. Pascal DESROUSSEAUX, Administrateur des services du Sénat, Secrétaire exécutif du groupe d'amitié.

PROGRAMME DE LA MISSION

Samedi 10 mars (*Arrivée à Sanaa*)

- 05 h 30 : Accueil à l'aéroport
09 h 00 : Réunion de travail à l'Ambassade de France
10 h 00 : Réunion de travail présidée par M. Abdulaziz Abdulghani, Président du Conseil Consultatif, avec les membres du Conseil Consultatif
11 h 00 : Entretien avec le Premier Ministre, M. Abdel Karim al-Iryani
12 h 00 : Entretien avec le Ministre du Plan, M. Ahmed Mohammed Sofan
13 h 00 : Déjeuner libre et repos
16 h 30-18 h 30 : Visite de la vieille ville de Sanaa avec le Secrétaire Général de l'Organisation générale pour la protection du patrimoine urbain
19 h 15 : Cérémonie de remise de médaille à M. Kassous, Directeur Général des Télécommunications en présence de plusieurs ministres
20 h 00 : Réception à la Résidence de M. l'Ambassadeur de France

Dimanche 11 mars (*Sanaa*)

- 10 h 00 : Entretien avec le Président du Parlement, Cheikh Abdullah Al-Ahmar
11 h 00 : Entretien avec le Président de la République, M. Ali Abdallah Saleh

- 12 h 00 : Entretien avec le Président du Comité électoral suprême, M. Alawi al-Attas
13 h 30 : Déjeuner avec des personnalités politiques
17 h 30 : Visite du Centre culturel et de coopération linguistique français
18 h 30 : Visite du centre français d'archéologie et de sciences sociales de Sanaa (CEFAS) : rencontre avec les chercheurs français et yéménites
20 h 00 : Cocktail dînatoire au CEFAS

Lundi 12 mars (*Sanaa*)

- 08 h 30-09 h 30 : Visite de l'École Française de Sanaa
09 h 30-12 h 30 : Entretiens avec des responsables des partis politiques yéménites : Congrès Populaire Général et Parti Socialiste Yéménite
12 h 30-13 h 45 : Présentation de l'économie yéménite et de nos relations commerciales, avec la participation des Conseillers du commerce extérieur
13 h 45 : Déjeuner avec la communauté d'affaires yéménite et française
16 h 30-18 h 00 : Rencontre avec les ONG françaises
18 h 30 : Départ vers l'aéroport de Sanaa
20 h 00 : Décollage de Sanaa pour Aden

Mardi 13 mars (*Aden*)

- 09 h 30 : Inauguration du nouveau Centre culturel français
10 h 30 : Entretien avec le Président de l'Université d'Aden
11 h 30 : Inauguration du nouveau Département de français à l'Université d'Aden
12 h 30 : Rencontre avec le Gouverneur d'Aden, M. Ghanem
13 h 30 : Déjeuner avec le Président de l'Université d'Aden
Après-midi : Visite de la ville d'Aden
Soirée : Dîner avec la communauté française d'Aden

Mercredi 14 mars (*Hadramawt*)

- 07 h 00 : Départ d'Aden pour Seyoun
8 h 30 : Entretien avec le Vice-Gouverneur d'Hadramawt
Journée : Visite des sites de Seyoun, Shibam et Tarim dans le Wadi Hadramawt
18 h 30 : Rencontre avec des élus des dernières élections locales

Jeudi 15 mars (*Hadramawt et Sanaa*)

Matinée : Visite des installations de la Compagnie Total à Shabwa (Hadramawt)
15 h 20 : Décollage pour Sanaa
17 h 00 : Suite de la visite de la vieille ville de Sanaa
19 h 00 : Conférence de presse à la Résidence de l'Ambassadeur
20 h 00 : Réception de la communauté française à la Résidence de l'Ambassadeur

Vendredi 16 mars (*Sanaa-Paris*)

08 h 30 : Petit déjeuner : réunion de bilan avec les chefs de service de l'Ambassade de France
09 h 30 : Départ de l'hôtel Taj Sheba pour l'aéroport de Sanaa
11 h 30 : Départ pour Paris

INTRODUCTION

Le Yémen a le redoutable privilège d'être, dans l'imaginaire du voyageur, l'Arabie heureuse, l'*Arabia Felix* de l'Antiquité, la riche civilisation caravanière de la myrrhe et de l'encens. Loin de ce mythe enchanteur, de la nostalgie d'un quelconque âge d'or, le Yémen contemporain a fait face depuis son unification, en 1990, à de formidables problèmes politiques, économiques et sociaux. Il a choisi pour les résoudre d'entrer en mouvement.

Le 10^e anniversaire de l'unification a été l'occasion de mesurer le chemin parcouru. Si le groupe sénatorial France-Yémen n'a pu être représenté aux commémorations grandioses du 22 mai 2000, il a souhaité se rendre au Yémen à un moment particulièrement important du processus démocratique yéménite : une délégation est ainsi partie en voyage officiel du 9 au 16 mars 2001, moins d'un mois après les premières élections locales et le référendum constitutionnel du 20 février.

Le premier objectif de la délégation était ainsi politique. La délégation du groupe sénatorial s'est félicitée de la qualité des entretiens qu'elle a pu avoir avec des interlocuteurs de très haut niveau. Elle a mesuré la chaleur des relations bilatérales franco-yéménites et a pu apprécier, tout au long de ses rencontres, le processus démocratique que conduit malgré les difficultés et les imperfections **la seule République de la péninsule arabique**. La délégation a suivi, avec un grand intérêt mais aussi une certaine émotion, les débats et réflexions sur le nouveau Conseil consultatif, issu du référendum du 20 février, qui pourraient bien conduire à **l'avènement d'une véritable deuxième chambre**.

La délégation a cherché en deuxième lieu à analyser la situation économique du Yémen, **pays le plus peuplé et le plus pauvre de la péninsule arabique**, le seul à ne pas bénéficier de la rente pétrolière. Si elle a pu constater les efforts et les réformes réalisées pour améliorer, avec l'aide des institutions internationales, les fondamentaux économiques, elle ne peut que déplorer la fragilité de la croissance et la lenteur du développement économique. Si le Yémen est en mouvement sur le plan de la politique intérieure et extérieure, il est encore en attente d'investissements extérieurs, notamment dans les domaines du pétrole et du gaz, du tourisme et de la pêche. Il a **besoin d'une intensification de la coopération internationale**.

La délégation du groupe sénatorial France-Yémen a dès lors observé avec attention le dispositif de coopération mis en place par la France au Yémen. La délégation tient à en saluer tous les acteurs, quel que soit leur domaine d'action, sans oublier évidemment les ONG, pour la qualité de leur travail. Elle regrette pour autant que la France, malgré l'excellence des relations qu'elle entretient avec le Yémen, l'intérêt géostratégique de ce pays

et l'importance de ses besoins, **ne mobilise pas davantage les outils financiers** dont elle dispose au titre de la ZSP et **ne puisse diversifier son offre de coopération** au-delà de l'inévitable action linguistique. Le Président du groupe d'amitié, M. André Ferrand, qui conduisait la délégation, a posé dès son retour plusieurs questions écrites aux ministères concernés pour attirer l'attention sur la nécessité de développer et de redéployer l'aide française. Certaines de ses questions attendent encore leur réponse. De son côté, la délégation, que le Président du Sénat, M. Christian Poncelet, avait chargée de le représenter, fera tout son possible pour qu'émerge entre Conseil consultatif et Sénat français une **coopération interparlementaire constructive**.

La visite d'une délégation à l'étranger est de plus toujours l'occasion de rencontres avec la communauté française. Celle du Yémen, si elle est limitée en nombre, avec 450 personnes immatriculées, n'en est pas moins très active et dynamique. Elle montre un attachement enthousiaste à ce pays de haute culture qu'est le Yémen.

La délégation exprime sa plus vive gratitude à M. Abdulaziz Abdulghani, Président du Conseil Consultatif, pour l'accueil chaleureux qu'il lui a réservé. Elle témoigne de sa reconnaissance à S. Exc. Monsieur Mohamed Ahmed Basalanah, Ambassadeur du Yémen en France, qui a bien voulu, dès son arrivée en poste, être le relais du groupe sénatorial auprès des autorités yéménites.

La délégation tient enfin à remercier tout particulièrement pour l'organisation de cette mission, leur compétence et leur parfaite disponibilité S. Exc. M. Pierre Boillot, Ambassadeur de France au Yémen, M. Jean Hannyoy, Premier Conseiller à l'Ambassade de France qui ont fait de ce voyage une véritable réussite. Que l'ensemble des personnels de l'Ambassade, du Poste d'Expansion Économique, de l'École française, des Centres culturels à Sanaa et à Aden, les Conseillers du Commerce Extérieur soient également remerciés pour leur excellent accueil.

UNE REPUBLIQUE PLUS ASSUREE DANS SES FONDEMENTS ET MIEUX INSEREE DANS SON ENVIRONNEMENT REGIONAL

Sept ans après la guerre civile de mai-juillet 1994 qui a consacré l'unification définitive du pays par la victoire du Nord sur le Sud, le Yémen a renoué avec la stabilité politique. Si les dernières élections du 20 février 2001 ont connu un niveau élevé de violence et ont entraîné de fortes dissensions entre le parti CPG, Congrès du Peuple Général, au pouvoir, et le parti Al-Islah, Rassemblement yéménite pour la Réforme, deuxième parti du pays, islamotribal, elles ont été reconnues, malgré leurs limites, par l'ensemble des parties et consolident au final le processus démocratique.

La sécurité intérieure, si elle n'est pas encore assurée dans toutes les zones du pays, semble pour autant avoir fait quelques progrès durant ces derniers mois.

Enfin, sur le plan extérieur, le Yémen a rétabli l'ensemble des relations qui avaient été suspendues à l'occasion de la guerre du Golfe. Les frontières du pays semblent par ailleurs désormais mieux assurées. Le contentieux territorial avec l'Érythrée est réglé et le traité de Djeddah du 12 juin 2000 avec l'Arabie Saoudite porte en germe une amélioration des relations entre les deux pays.

I. LES FONDEMENTS D'UNE STABILITE : UNITE ET CHEMIN VERS LA DEMOCRATIE

A. 11 ANS APRES L'UNIFICATION DU YEMEN, L'UNITE PARAIT ASSUREE...

Le 22 mai 2000 ont eu lieu les fêtes du 10^e anniversaire de l'unification yéménite. Organisées dans la capitale, Sanaa, les diverses cérémonies ont remporté un grand succès. 1.200 invités de près de 50 pays ont notamment assisté à un grand défilé rassemblant plus de 100.000 civils et militaires.

Les cérémonies ont été marquées par la présence de personnalités, pour l'essentiel arabes, de premier plan. Le Prince héritier saoudien, celui du Qatar et les Présidents de l'Autorité palestinienne, d'Algérie, de Djibouti, d'Éthiopie et du Soudan ont fait le déplacement.

La France, qui a apporté un soutien sans faille au processus d'unification, a été représentée par l'Ambassadeur Francis Gutmann, envoyé spécial du Président Chirac, qui avait joué un rôle important dans le dénouement du conflit des îles Hanish, par six députés du groupe d'amitié France-Yémen de l'Assemblée nationale, par le Contre-Amiral Commandant des Forces Maritimes de l'Océan Indien et le Commandant en Chef des Forces françaises stationnées à Djibouti.

L'unité yéménite a ainsi bénéficié d'une reconnaissance internationale éclatante. Elle n'est plus contestée en interne comme en externe et jouit d'un soutien populaire important. Les institutions ont définitivement consolidé l'unité, le Président de la République apparaissant comme le garant majeur de celle-ci.

L'unité yéménite reste néanmoins contrariée par l'expression de conflits tribaux. De plus, l'unité, faite par absorption du Sud par le Nord, soulève quelques difficultés en termes d'équilibres territoriaux. La persistance de forces tribales centrifuges comme un déséquilibre Nord/Sud fortement prononcé, sans affaiblir le sentiment national, malmènent parfois l'unité du pays.

1. Un processus parvenu à son terme

Si l'unification du Yémen constitue une aspiration ancienne des deux Yémen et de leur peuple, le processus d'unification ne s'est pas réalisé sans conflit. L'achèvement du processus trouve paradoxalement sa source, non dans l'instauration d'un nouvel État, la République du Yémen, le 22 mai 1990 mais dans la victoire des partis du Nord contre les « sécessionnistes » du Sud à l'issue de la guerre civile de mai à juillet 1994.

a) Deux Yémen

L'origine des deux Yémen trouve sa source dans un héritage colonial. Si le Nord a été marqué par la présence des Ottomans, le Sud a été jusqu'en 1967 protectorat britannique. Cet héritage colonial est doublé d'une différence religieuse : le Nord est majoritairement zaydite, le Sud est plutôt chaféite¹.

Les orientations politiques des deux régimes, Yémen du Sud et Yémen du Nord ont été fondamentalement différentes :

Au Nord, après le régime de l'Imamat, autour de l'Imam Yahya et de son fils Ahmed en 1962, se sont longtemps opposés royalistes et républicains. Les différentes parties, malgré la persistance d'une certaine instabilité, se sont réconciliées autour d'un régime républicain conservateur en 1970. L'arrivée au pouvoir du lieutenant-colonel Ali Abdallah Saleh² en 1978 a inauguré une période de stabilité au sein du régime jusqu'à l'unification.

Les indépendantistes, qui ont proclamé l'indépendance en 1967 au Yémen du Sud, ont fondé un régime marxiste dirigé par le Parti Socialiste Yéménite (PSY). La République démocratique populaire du Yémen, fortement financée par l'URSS, a ainsi connu les vicissitudes de la guerre froide. A partir de la Perestroïka et de la diminution des financements extérieurs qu'elle a engendrée, le Yémen du Sud a connu des troubles politiques forts, allant jusqu'à la guerre civile de 1986, entre « pragmatiques » et « idéologues » du régime. Cette guerre a fait plus de 10.000 morts.

b) L'unification : une nécessité pour les deux régimes

Le régime de la RDPY (Sud) apparaissait à la fin des années 80 à bout de souffle. L'arrêt des financements soviétiques, l'instabilité politique intérieure induisaient un vif mécontentement de la population et la possibilité d'une relance du processus d'unification.

¹ cf. en annexe les éléments sur la religion au Yémen.

² Le Président de la République du Yémen est aujourd'hui Général.

La RAY (Nord), si elle ne connaissait pas les mêmes problèmes, voyait dans l'unification un dérivatif face aux mécontentements éventuels de la population. Les difficultés économiques récurrentes pouvaient être en partie résolues par l'ouverture du marché du Yémen du Sud aux produits du Nord.

L'unification de 1990 a donc été souhaitée par les deux régimes. Elle s'est réalisée notamment autour de l'idée de complémentarité économique (investissements pour le Sud contre marché élargi pour le Nord). Le Président Ali Abdallah Saleh, en raison du déséquilibre démographique entre le Nord et le Sud, a tout de suite vu l'intérêt politique qu'il aurait à se présenter comme le maître d'œuvre de l'unité yéménite.

Les deux Yémen avant l'unification (1989)

	RAY	RDPY	République du Yémen
Surface (milliers de km ²)	195	333	528
Population (en millions)	10,1	2,1	12,6
PIB (en millions de \$ 1988)	5.631	1.275	6.906
Dette extérieure (en milliards de dollars)	3,3	2,5	5,8
Taux de change (/ \$)	9,6	0,45	----

Source : Banque Mondiale, FMI

Croissance économique des deux Yémen

	1984	1985	1986	1987	1988
Croissance réelle du PIB : RAY	3,3 %	4,6 %	9,4 %	4,7 %	19,2 %
Croissance réelle du PIB : RDPY	8,8 %	-6,6 %	-11,8 %	3,2 %	0,3 %

Source : Banque Mondiale, FMI

c) 1990 : l'unité par le haut

Le 22 mai 1990, le Président Ali Abdallah Saleh annonçait, depuis Aden, la naissance de la République du Yémen. L'unification yéménite s'est réalisée selon des modalités particulières. Contrairement à l'unité allemande qui consista à intégrer l'ex-RDA dans une RFA présumée suffisamment riche pour en supporter les effets, l'unité yéménite a été qualifiée par ses initiateurs d' « unité par fusion complète ».

Les deux Républiques yéménites du Nord et du Sud se sont fondues à parité institutionnelle. Ainsi, l'article 6 de la Constitution unitaire mentionnait-il parmi les principes économiques de la nouvelle République des valeurs du Sud et du Nord : justice sociale islamique dans les rapports productifs et sociaux, construction d'un secteur public développé capable de prendre possession des principaux moyens de production, protection de la propriété privée, toute contravention à ce dernier principe devant procéder de l'intérêt général et recevoir une juste compensation selon la loi...

Cette unification a d'abord été une unification par le haut, la répartition du pouvoir ayant été négociée entre les régimes du Nord et du Sud et ne procédant pas de l'élection. Les deux parlements ont été fusionnés et le gouvernement mis en place comptait autant de ministres sudistes que nordistes. Le Conseil présidentiel, au-dessus de ce gouvernement, était composé de cinq membres, dirigé par le Président Ali Abdallah Saleh et le secrétaire général du PSY, Ali Salim al-Bid, qui devint vice-président.

La nouvelle République instituait dans la société yéménite un espace politique pluraliste. L'article 39 de la nouvelle Constitution, approuvée massivement par référendum en mai 1991, dispose en effet que « les citoyens peuvent librement s'organiser à partir d'objectifs politiques, culturels et syndicaux ».

d) Une unité issue de fait du conflit de 1994

C'est justement cet espace politique pluraliste qui, en faisant émerger un troisième acteur, remettra en cause le partage du pouvoir négocié en 1990. L'apparition d'Al-Islah, Rassemblement yéménite pour la Réforme, islamotribal, comme nouvelle force politique dans le Nord, opposé avec force au Parti socialiste yéménite, va remettre en cause le partage paritaire du pouvoir entre Nord et Sud, entre CPG et PSY.

Les élections législatives du 27 avril 1993 (« l'unité par le bas ») tenues dans un climat très libéral, vont occasionner une véritable déception pour le PSY qui n'obtient que 20% des voix, même s'il détient la majorité dans l'ensemble des gouvernorats du Sud, engendrant une crise institutionnelle qui ne pourra se résoudre que dans la guerre civile. Le CPG obtiendra lui 40% des voix et Al-Islah 20%.

Les partis au Parlement, 1993	
CPG	123
al-Islah	62
PSY	56
Parti Ba'as	7
Partis nassériens	3
al-Haqq	2
Indépendants	47
Élection repoussée	1
TOTAL	301

Le débat sur les nouveaux amendements constitutionnels, les aménagements institutionnels nécessités par l'apparition d'al-Islah, mais aussi les actes de violence perpétrés contre des militants du PSY vont occasionner une forte dégradation du climat politique. Le choix par les dirigeants du PSY et du Vice-président Ali Salim al-Bid d'un repli, en mai 1994, sur Aden, et la multiplication de manifestations d'autonomie de leur part seront considérés *de facto* comme une tentative de sécession.

La guerre civile entre Nord et Sud dure deux mois, entre le 5 mai et le 7 juillet 1994. Malgré un soutien logistique russe et la bienveillance appuyée de l'Arabie Saoudite, les dirigeants du PSY vont connaître la défaite : la plupart seront contraints à l'exil.

C'est par la défaite du PSY du Yémen du Sud que le Yémen va trouver son unité. Elle est aujourd'hui solide.

Il est à noter que la France a toujours fermement soutenu l'unité yéménite. Le Président de la République M. François Mitterrand avait ainsi déclaré lors de sa visite à Sanaa en octobre 1993 que l'unification du Yémen apparaissait comme un « choix historique né des aspirations profondes à l'unité du peuple yéménite », « un facteur d'équilibre, de sécurité et de développement pour toute la région ». La France a ensuite été la seule puissance à soutenir clairement et fermement l'unité yéménite durant la guerre civile par la diffusion d'un aide-mémoire à l'ONU appelant la communauté internationale à ne pas reconnaître la sécession du PSY, contre la position à l'époque notamment de l'Arabie Saoudite, et rappelant que l'unité yéménite avait été ratifiée par référendum en 1991.

e) Une unité consolidée

L'unité yéménite dispose aujourd'hui d'assises solides. En premier lieu, le Président de la République Ali Abdallah Saleh apparaît aujourd'hui comme le garant de l'unité du pays. La longévité de son pouvoir, le contrôle de l'armée, sa maîtrise des équilibres tribaux lui permettent d'être une véritable clef de voûte pour la République du Yémen.

La délégation du groupe sénatorial France-Yémen a pu constater en deuxième lieu, tout au long de sa mission, de Sanaa en Hadramawt en passant par Aden, le très fort sentiment national du peuple yéménite.

Enfin, cette unité n'a plus de véritables adversaires. Le Parti Socialiste Yéménite, après avoir boycotté les élections législatives d'avril 1997, a souhaité entrer de nouveau dans le jeu démocratique. Si la participation de son candidat, Ali Saleh Obad, à l'élection présidentielle de 1999 n'a pas été rendue possible, le PSY a en revanche pu participer aux élections locales du 20 février 2001. La délégation du groupe sénatorial France-Yémen a rencontré le bureau politique du PSY : celui-ci, s'il a déploré en des termes vifs les conditions dans lesquelles se sont tenues la campagne et les élections du 20 février 2001, n'en a pas moins marqué sa complète adhésion au processus de démocratisation du pays.

Les conflits entre les différents protagonistes de l'unification paraissent aujourd'hui apaisés, même si le PSY a toujours auprès de l'opinion publique yéménite une mauvaise image, non pas comme parti socialiste mais comme parti « sécessionniste ». Il n'empêche, preuve de l'apaisement d'un régime aujourd'hui suffisamment sûr de l'unité du pays, que 17 journalistes sudistes exilés au Caire¹ depuis la fin de la guerre civile de 1994 devraient bientôt pouvoir rentrer au Yémen. La résolution du contentieux territorial avec l'Arabie Saoudite devrait également permettre la cessation de campagnes de déstabilisation, imaginaires ou réelles, qui ont empoisonné pendant longtemps la vie politique yéménite.

2. La prise en compte du facteur tribal et du facteur régional

Le raffermissement de l'unité yéménite ne peut faire oublier la nécessaire prise en compte du facteur tribal et du facteur régional. Si ceux-ci sont davantage constitutifs de l'identité yéménite que source de déstabilisation, il n'empêche que certaines tribus ou que certaines régions, ressentent parfois un vif mécontentement, pouvant aller jusqu'au conflit violent avec le pouvoir central.

¹ *Dépêche AFP du 12 mai 2001.*

a) Les tribus, cellules de base de la démocratie yéménite ou forces centrifuges ?

Le tribalisme est indissociable de l'identité yéménite¹. Si l'ancien Yémen du Sud a longtemps considéré que le tribalisme avait disparu sur son territoire, l'unification a entraîné en partie sa résurgence. Le tribalisme est ainsi une donnée de la vie politique yéménite même s'il n'est pas toujours perceptible par l'observateur occidental. Ali Abdallah Saleh, alors Président de la République Arabe du Yémen, affirmait ainsi en 1986 que « l'État lui-même fait partie des tribus et le peuple yéménite est un groupement de tribus ».²

La deuxième force politique du pays, al-Islah, est ainsi dirigée par Cheikh Abdullah Al-Ahmar, le chef de la confédération tribale des Hached. Le Président de la République du Yémen, Ali Abdallah Saleh, est membre de la famille Al-Ahmar, qui appartient au clan des Sanhan et à la confédération des Hached. Le système tribal double autant qu'il recoupe le système des partis.

Les tribus jouent un rôle utile de contre-pouvoir face à Sanaa : elles permettent ainsi l'autonomie de certains secteurs de la société face à l'État.

Il n'empêche toutefois que certaines tribus – on a ainsi parfois parlé des Bakil, autre grande confédération tribale du Yémen du Nord- se sont senties mal représentées au sein du système politique yéménite.

De même, certaines petites tribus pauvres, aux environs de Marib par exemple, s'estiment mal dotées en équipements collectifs (écoles, dispensaires, routes, mais aussi récemment bureaux de votes...) par le gouvernement et manifestent leur mécontentement selon des modalités variées. L'une d'entre elles consiste en l'enlèvement d'étrangers, touristes, coopérants ou hommes d'affaires. Ces enlèvements d'étrangers ont longtemps été considérés comme une composante « folklorique » du Yémen par les voyageurs occidentaux. La probabilité forte d'intervention armée des autorités yéménites pour la libération de l'otage accroît désormais les risques de blessure ou de mort dans ce genre d'enlèvement. La mort, le 11 juin 2000, d'un diplomate norvégien lors d'une fusillade entre ses ravisseurs et l'armée est là pour le rappeler.

Le recours fréquent de certaines tribus à ces enlèvements peut pour une grande part expliquer la diminution du nombre de touristes visitant le Yémen.

¹ *Sur les tribus au Yémen*

cf. « *l'Arabie du Sud, histoire et civilisation* », tome 3, sous la direction de Joseph Chelhod, Éditions Maisonneuve et Larose et plus précisément p.39 à 62 : « *l'organisation tribale* ».

² cf. « *tribalisme et démocratie au Yémen* », de Paul Dresh, *chroniques yéménites du CFEY*, 1995.

Nombre d'enlèvements

Année	Nombre d'enlèvements d'étrangers			Nombre d'étrangers enlevés		
	Total	Concernant des touristes	Concernant des expatriés	Total	Touristes	Expatriés
2001	4	1	3	5	2	3
2000	6	2	4	8	4	4
1999	10	4	6	27	11	16
1998	11	6	5	42	33	9
1997	10	6	4	50	43	7
1996	4	2	2	23	21	2
TOTAL	45	21	24	155	114	41

Source : Yemen Gateway (<http://www.al-bab.com/yemen>)

Nationalité des personnes enlevées

Nationalité des personnes enlevées					
Italie	40	Belgique	6	Norvège	2
France	26	Pologne	6	Chine	1
Allemagne	24	Russie	4	Canada	1
Royaume-Uni	20	Corée	3	Ukraine	1
États-Unis	9	Soudan	3	Suède	1
Pays-Bas	6	Australie	2	Bulgarie	1

Source : Yemen Gateway (<http://www.al-bab.com/yemen>)

Les affrontements entre tribus ou entre le gouvernement et les tribus, à l'occasion de problèmes plus ou moins fréquents, plus ou moins profonds, ne prennent pas seulement la forme d'enlèvements mais aussi de conflits armés. Plus de 50 millions d'armes circulent dans le pays pour une population de 17 millions d'habitants ce qui explique le nombre de crimes de sang particulièrement important constaté chaque année, pour une grande part liée à un conflit tribal.

Les conflits avec certaines tribus, recherchant un meilleur partage des richesses, peuvent parfois entraîner des retards, voire des remises en cause de projets ayant un impact non négligeable sur le plan économique ou culturel (fouilles archéologiques, prospection pétrolière...). Le soutien extérieur à certaines tribus, aux confins du Grand Quart Vide (Rub al-Khali), a enfin mis à mal pendant longtemps la sécurité à la frontière Nord du Yémen.

Si le tribalisme est indéfectiblement attaché à l'identité yéménite, les revendications de certaines tribus s'estimant lésées par le pouvoir central et les conflits parfois violents qu'elles engendrent conduisent le gouvernement yéménite à la recherche de solutions. Outre la sécurisation croissante du pays, à travers un renforcement de la présence policière et une pénétration croissante du pouvoir central liée au développement du réseau routier, les dernières réformes institutionnelles paraissent être de nature à mieux prendre en compte le facteur tribal. Le Conseil consultatif devrait ainsi permettre de mieux représenter les forces vives du pays. Les premières élections locales constituent, aux yeux de la délégation du groupe sénatorial, une amorce intéressante de décentralisation qui pourra conduire à mieux prendre en compte les aspirations de membres des tribus, sur leur territoire.

Ces élections locales constituent pour la délégation du groupe sénatorial les prémisses d'un aménagement du territoire auquel elle se montre particulièrement sensible.

b) Le facteur régional

Les élections des gouvernorats et districts portent en germe pour le développement local du Yémen des perspectives intéressantes. Si la délégation du groupe sénatorial n'a pas visité l'ensemble des gouvernorats de la République du Yémen, elle n'a pas constaté entre les gouvernorats de Sanaa, d'Aden et d'Hadramawt, de disparités économiques trop importantes. Il lui a semblé néanmoins en se rendant à Aden qu'elle visitait une ville en déclin, moins bien entretenue que Sanaa, et que le déséquilibre entre Sud et Nord, dû sans doute pour une part à un héritage historique distinct, mais aussi pour une autre part aux séquelles de la guerre civile de 1994, ne se résorbait pas.

Un mécontentement latent est ainsi observé dans le Sud, suscitant parfois des manifestations violentes comme dans la ville de Daleh depuis juillet 1998. Face à cette hostilité dans certaines régions du Sud vis à vis du pouvoir central, le développement régional pourrait apporter certaines réponses.

Si les perspectives du port d'Aden paraissent prometteuses, nul doute que l'émergence sur le plan politique, d'une démocratie locale, pourra faire jouer aux régions les moins développées un rôle plus actif dans le développement du Yémen.

B. ET UN PROCESSUS DEMOCRATIQUE FRAGILE SE DESSINE

Le Yémen est la seule République de la péninsule arabique et cette caractéristique n'est pas pour rien dans la chaleur des relations entre ce pays et la France. La délégation du groupe sénatorial a offert au Président de la République Ali Abdallah Saleh une copie de la Marseillaise de Rude pour honorer son action en faveur de la démocratie.

La République du Yémen est de plus une des rares Républiques du monde arabe à pratiquer le pluralisme politique. Si le processus démocratique n'est pas parvenu à son terme, s'il connaît des insuffisances et des limites, force est de constater qu'il a connu depuis dix ans peu de retours en arrière et qu'il a bénéficié des encouragements des institutions internationales.

1. Une démocratie en chemin...

Le Yémen, malgré l'illettrisme d'une grande part de sa population et ses difficultés économiques qui permettraient dans d'autres pays d'éviter la question de la démocratie, peut s'honorer d'un bilan plutôt satisfaisant au regard de ses onze années de vie démocratique. Les progrès récents ont dissipé certains doutes suscités par le déroulement de la campagne pour les élections présidentielles de 1999.

a) Une Constitution adoptée par le peuple

La Constitution yéménite a été adoptée par référendum en mai 1991, amendée le 29 septembre 1994 par le Parlement, puis le 20 février 2001, par le Parlement et par référendum.

Deux articles sont tout particulièrement à remarquer :

- Article 4 : « le peuple est le détenteur et la source du pouvoir. Il l'exerce directement par la voie du référendum et des élections générales... »

- Article 5 : « le régime politique de la République repose sur le pluralisme politique et le multipartisme en vue de l'alternance pacifique au pouvoir. »

Ces deux articles paraissent relativement communs pour la Constitution d'une démocratie occidentale. Ils sont en revanche plus rares dans les Constitutions de la région.

Les révisions constitutionnelles ne sont pas nécessairement en elles-mêmes porteuses de davantage de démocratie. Elles traduisent d'abord le rapport des forces politiques du moment. Ainsi, l'article 3 de la Constitution a

été amendé sous l'influence d'al-Islah, dont la montée en puissance s'est faite au détriment du PSY : de source principale de la législation, la Chari'a est devenue source unique de législation.

De même, l'allongement de la durée des mandats de 5 à 7 ans pour le Président de la République et de 4 à 6 ans pour la durée du mandat des députés lors de la dernière révision constitutionnelle, deux mois avant la tenue des législatives peut surprendre l'observateur occidental, surtout en France où les débats récents ont plutôt porté sur un raccourcissement du mandat présidentiel.

Par contre, l'élargissement des pouvoirs du Conseil Consultatif, permet d'envisager l'instauration d'un parlement bicaméral. La nécessité pour le Conseil Consultatif et le Parlement de présenter au moins trois candidats contre deux auparavant améliore le dispositif de l'élection présidentielle, remédie aux défauts constatés en 1999 et élargit le champ politique.

b) Un système politique multipartite

Le Parlement constitue l'expression même du multipartisme yéménite.

Partis au Parlement issu des élections de 1997

CPG	187
al-Islah	53
Parti Ba'as	2
Partis nassériens	3
Indépendants	54
Élection reportée	2
TOTAL	301

Le PSY n'est aujourd'hui plus véritablement représenté au Parlement en raison de son boycott des élections législatives d'avril 1997. Le report des élections législatives d'avril 2001 auxquelles le PSY aurait participé, à avril 2003, en raison de la prolongation du mandat de député de 4 à 6 ans, a porté un coup d'arrêt au retour du PSY sur la scène politique.

Les trois principaux partis politiques

-Le CPG, le Congrès Populaire Général, est le parti du Président de la République Ali Abdallah Saleh. Il est aujourd'hui le seul parti représenté au Gouvernement après la sortie du parti al Islah de la coalition en 1997. Le CPG détient la majorité des sièges au Parlement. Il vient également de remporter les élections locales avec plus de 60% des voix.

-Le parti islamique du Rassemblement yéménite pour la Réforme (al-Islah) reste un parti qui compte malgré sa sortie de la coalition gouvernementale. Proche du pouvoir sur le plan idéologique et politique, Al Islah adresse pour autant des critiques parfois assez vives au gouvernement. Les récentes élections locales ont ainsi été l'occasion de conflits assez nourris entre le pouvoir et ce parti. Pour autant, on ne peut le considérer comme un véritable parti d'opposition d'un pays à représentation bipartisane. Al Islah, fortement représenté au Parlement et dans les institutions locales, est toujours le deuxième parti du Yémen. Son chef, Cheikh al-Ahmar, est Président de l'Assemblée Nationale.

-Le parti socialiste, PSY, a connu bien des déboires depuis la réunification de 1990. Ex-parti unique du Yémen du sud, à l'idéologie marxiste, ses résultats électoraux l'ont très tôt marginalisé par rapport aux partis du Nord, CPG et al-Islah. Grand perdant de la guerre civile de 1994, accusé de tentative de sécession, le PSY a perdu à cette occasion la plus grande partie de ses cadres dirigeants partis en exil. Son boycott des élections législatives de 1997 l'a encore marginalisé. Son candidat n'a pu se présenter aux élections présidentielles de 1999, sa candidature n'ayant pas été acceptée en amont par un nombre suffisant de députés. Aux élections du 20 février 2001, le PSY a recueilli 4% des voix.

Le multipartisme yéménite dont la délégation du groupe sénatorial peut témoigner, à la suite de ses rencontres avec les dirigeants du CPG, du PSY et le Cheikh al-Ahmar, Président d'al-Islah, est bien vivant. Il rencontre néanmoins des limites liées à la difficile émergence d'une opposition et aux conditions matérielles dans lesquelles les partis yéménites exercent leur activité.

Deux des trois principaux partis yéménites peuvent aujourd'hui être considérés comme faisant partie de l'opposition. Le PSY est celui qui dénonce le plus vigoureusement la politique du gouvernement yéménite. Son discrédit lié à la « sécession » de 1994, sa faible audience électorale, sa difficulté à disposer de moyens suffisants pour faire campagne l'empêche de jouer le rôle auquel il prétend dans la vie politique yéménite. De plus, malgré le soutien de quatre petites formations d'opposition (le Parti unioniste nassérien, le Baas yéménite et les partis islamistes d'Al Haq et de l'Union des forces populaires),

le candidat du PSY à l'élection présidentielle de 1999 n'a pas recueilli les 10 % des voix des parlementaires nécessaires à la participation à l'élection. On a ainsi pu parler avec raison en 1999 à propos de l'élection présidentielle de « rétrécissement du champ politique ».

De son côté, al-Islah, parti beaucoup plus puissant, a des positions politiques contrastées. Il ne fait plus partie depuis 1997 de la coalition au gouvernement. Il garde néanmoins la présidence du Parlement alors qu'il y est minoritaire. al-Islah a une réelle liberté de ton, un crédit important dans l'opinion avec 20% des sièges dans les conseils de gouvernorat et 22% dans les conseils de district. Toutefois, il n'a pas souhaité présenter de candidat contre Ali Abdallah Saleh à l'élection présidentielle de 1999. Les liens personnels entre le Cheikh Al-Ahmar et Le Président de la République, la proximité politique et idéologique, même sur l'Islam, entre le CPG et al-Islah n'amènent pas ce dernier parti à assumer une opposition réelle. Les événements récents ont néanmoins conduit al-Islah à durcir ses positions. Le déroulement mouvementé de la campagne pour les premières élections locales du 20 février 2001 a amené al-Islah à contester vigoureusement les conditions dans lesquelles se sont tenues les élections. Les résultats dans de nombreuses circonscriptions ont été mis en cause par des partisans de l'Islah en colère, à travers des manifestations de plusieurs milliers de personnes et parfois des heurts armés. Très récemment, la décision du gouvernement de placer les écoles coraniques financièrement et administrativement dans le budget du ministère de l'Éducation a été vivement contestée par al-Islah. Le Cheikh Al-Ahmar a ainsi refusé de présider les séances du Parlement durant lesquelles ont été discutées ces mesures.

Cheikh Al-Ahmar

Âgé de près de 65 ans, le Cheikh Al-Ahmar est le très puissant Chef de la Confédération tribale des Hashed, disposant d'une grande autorité sur la moitié Nord du pays. Seigneur féodal par excellence, très soutenu politiquement et financièrement par l'Arabie Saoudite, il a toujours eu une attitude hostile à une future union avec le Yémen du Sud. Il a eu des relations conflictuelles avec le pouvoir en place à Sanaa, sous la Présidence d'Al-Hamdi (1974-1977).

Ne pouvant se permettre de heurter de front le pouvoir de ce Cheikh, qui a la possibilité de lever du jour au lendemain des dizaines de milliers d'hommes en armes, le Président Ali Abdallah Saleh a choisi depuis son arrivée au pouvoir de composer avec lui en l'associant à la direction du pays au sein d'un Conseil Consultatif de 15 membres créé en mai 1979, en le nommant en août 1982 à la Commission Permanente du Congrès Populaire Général et en facilitant son accession à la Présidence de l'Assemblée Nationale.

Quelques dates :

Septembre 1990 : Crée son propre parti « Al-Tajammu Al Yemeni-Li'l-Islah » (le « Rassemblement Yéménite pour la Réforme »), qui ouvre son siège à Sanaa le 3 janvier 1990.

Avril-Mai 1991 : Combat l'article 3 de la Constitution qui stipule que « la Chari'a est la source principale (et non pas unique) de la législation ».

Août 1991 : Inaugure le siège de Al-Islah à Dhamar

15 mai 1993 : Président du Parlement

18 mai 1997 : Reconduit à la Présidence du Parlement

L'exercice du multipartisme est enfin contrarié par les conditions matérielles dans lesquelles travaillent les partis politiques.

La délégation du groupe sénatorial en rencontrant les membres du bureau politique du PSY a pu constater les obstacles et matériels et financiers que peuvent rencontrer les partis politiques au Yémen. Le PSY se plaint en effet de la confiscation de l'ensemble de ses biens, mobiliers¹ et immobiliers, depuis 1994, de leur non-restitution et de l'absence de paiement d'un loyer

¹ 12,5 millions de dollars selon le PSY

compensatoire pour les immeubles occupés par les administrations d'État. Le PSY affirme vivre uniquement des cotisations de ces membres, environ 200.000, recrutés parmi les couches les plus pauvres de la population. La possibilité de promouvoir ses idées lui paraît aujourd'hui limitée : le PSY dispose d'un journal, mais en raison de la forte proportion d'illettrés au Yémen, souhaiterait également avoir accès à la télévision et à la radio.

Au-delà de la situation du PSY, héritée de la guerre civile de 1994, se pose la question du financement public des partis politiques¹ et de leur égal accès aux médias. L'encouragement de la vie démocratique yéménite passera sans doute à terme, comme dans toute République, par la définition d'un meilleur statut du parti politique.

c) Un Parlement à l'existence réelle

Contrairement à d'autres Parlements du monde arabe, le Parlement yéménite, qui compte 301 membres, est une réelle enceinte de débats même si l'impact de ses décisions est parfois limité.

À côté de ce Parlement existe un Conseil Consultatif qui tend à devenir de plus en plus une seconde chambre. Ce Conseil compte, depuis la réforme constitutionnelle, 111 membres.

Les pouvoirs de ce Conseil ont été élargis et sa représentativité améliorée. Le bicamérisme yéménite, parce qu'il favorisera l'expression des sensibilités les plus diverses et qu'il permettra une meilleure concertation en amont de la décision devrait apporter une contribution majeure à la démocratisation du pays.

L'élargissement des pouvoirs du Conseil Consultatif, dénommé aujourd'hui Conseil de la Choura², revêt deux aspects majeurs :

- Son association, avec le Parlement, à la désignation des candidats à l'élection présidentielle.

- Son nouveau rôle joué en matière de ratification des traités et des accords de défense.

Le conseil de la Choura a également un rôle de conseil auprès du Président de la République.

Le mode de nomination des membres du Conseil de la Choura a fait l'objet d'amples débats lors du passage de la délégation du groupe sénatorial à Sanaa. La délégation, reçue par le Président de la République, l'a entendu souhaiter que les conseillers soient élus, au moins en partie, par les conseils

¹ les partis présents aux élections reçoivent néanmoins une petite aide

² En arabe, concertation.

locaux, ce qui aurait fait du conseil une assemblée élue au suffrage universel indirect, sur le modèle du Sénat français. Le Président de la République a d'ailleurs indiqué que la réforme constitutionnelle avait été inspirée d'une part par l'exemple du Sénat américain et d'autre part par l'initiative¹ du Sénat français de réunir le 14 mars 2000 à Paris tous les Sénats du monde.

Les opposants au projet du Président ont été nombreux, notamment parmi les anciens membres du Conseil Consultatif qui se sont prononcés pour une reconduction pure et simple de leur mandat, mais aussi parmi les députés qui ont craint l'émergence d'une légitimité concurrente.

Pour des motifs constitutionnels, l'élection des membres du Conseil Consultatif n'étant pas prévue par la dernière réforme de la Constitution, le Président de la République Ali Abdallah Saleh a dû renoncer à l'élection et s'est résolu à désigner lui-même les conseillers. Il l'a fait dans un souci d'ouverture certain puisque l'on compte parmi les 111 membres du nouveau Conseil consultatif plusieurs figures de l'opposition, notamment le secrétaire général du parti unioniste nassérien, Abdel Malek al-Mikhlafi, le chef du parti Baas yéménite pro-irakien Kassem Salam et le secrétaire-général adjoint du parti islamiste al-Islah, Abd al-Wahab al-Ansi.

Sans doute a-t-il eu raison trop tôt : le Conseil Consultatif sera certainement encore appelé à évoluer, conformément aux ambitions réformatrices du Président de la République.

d) État de droit : la réalité yéménite

Si l'État de droit n'est pas un concept yéménite, il permet néanmoins de confronter, sur un certain nombre de points, la jeune démocratie yéménite aux démocraties occidentales.

Il en ressort tout d'abord que la liberté d'expression bénéficie au Yémen d'assises solides. La presse yéménite, malgré le fort taux d'analphabétisme, est ainsi très florissante depuis le début de l'unification et bénéficie d'une certaine autonomie par rapport au pouvoir². La délégation du groupe sénatorial a pu le vérifier, lors de la conférence de presse à la résidence de l'Ambassadeur de France

Dans les centaines de Maqial où les Yéménites se réunissent quotidiennement pour mâcher le qât se déploie un véritable débat intellectuel, non dépourvu de liberté de ton et de vigueur.

Enfin, un mouvement associatif nombreux et varié manifeste également l'émergence d'une véritable société civile.

¹ Initiative à laquelle M. Abdulaziz Abdulghani, Président du Conseil Consultatif a participé.

² La délégation du groupe sénatorial a rencontré M. Ghanem, gouverneur d'Aden qui lui a précisé que la presse était libre, même sur des sujets touchants à la sécurité de l'État...

Sur le plan de la sécurité, le Yémen n'offre pas encore aujourd'hui toutes les garanties souhaitables. Sécurité juridique tout d'abord où les investisseurs étrangers se plaignent de la fragilité des contrats commerciaux et de la difficulté d'obtenir gain de cause devant les tribunaux en cas de contentieux. Sécurité des personnes également : si la ville de Sanaa est bien moins dangereuse pour le promeneur que le centre-ville de n'importe quelle capitale occidentale, le nombre important de morts liés à des crimes de sang pose problème. Le présent rapport a déjà évoqué l'insécurité liée aux conflits tribaux. Il souhaite mettre aussi l'accent sur la question du terrorisme islamiste au Yémen et de la capacité du gouvernement à l'éradiquer. Ce terrorisme ne doit en rien être confondu avec l'action du parti al-Islah, conservateur. Il concerne une frange très marginale de la population, d'anciens d'Afghanistan notamment, qui à travers l'enlèvement d'Abyane, l'attentat contre l'Ambassade de Grande-Bretagne à Sanaa et celui contre le croiseur américain USS Cole ternit l'image internationale du Yémen.

L'enlèvement d'Abyane en décembre 1998, revendiqué par l'« armée islamiste » a causé la mort de trois touristes : deux Britanniques et un Australien. L'attentat contre le croiseur USS Cole en octobre 2000 a, lui, coûté la vie à 17 marins américains et fait 35 blessés. Le lendemain, c'est l'Ambassade de Grande-Bretagne qui était la cible d'un attentat à la bombe, heureusement sans victime.

Les autorités yéménites n'ont pu faire toute la lumière sur les auteurs de ces attentats qui témoignent de la présence de petits groupes islamistes armés incontrôlés et manipulés par l'extérieur¹. Le FBI enquête depuis l'attentat de l'USS Cole sans avoir établi toutes les responsabilités².

Sans que l'islamisme soit un danger au Yémen, ces petits groupes terroristes mettent gravement en cause l'État de droit en ce qu'ils menacent les principes constitutionnels du Yémen et font peser le doute sur la capacité du gouvernement à être maître de la sécurité intérieure.

Enfin, toujours s'agissant de l'État de droit, le Yémen est un des États au monde qui applique le plus la peine de mort : un durcissement s'est même opéré depuis 1998. Les exécutions sont publiques et leur nombre peut être évalué à une centaine depuis juin 1998.

¹ *Le nom d'Oussama ben Laden, milliardaire saoudien d'origine yéménite, animateur d'un réseau terroriste international, réfugié en Afghanistan, revient évidemment fréquemment.*

² *Le département d'État américain a annoncé récemment la fermeture de son Ambassade en raison des risques d'attentats islamistes encourus par ses ressortissants.*

2. Aux avancées récentes...

a) Une avancée majeure : le début de la décentralisation

Les nouveaux conseils de districts et de gouvernorats¹ élus, constituent la base d'une future décentralisation. La vie, dans les premières années, de ces conseils élus, réunis pour la première fois le 20 mars 2001, conditionnera sans doute l'avenir de la décentralisation yéménite.

La délégation du groupe sénatorial a rencontré, en compagnie du Vice-Gouverneur de Seyyun, deux nouveaux élus locaux. A cette occasion, elle a pu mieux entrevoir la manière dont seront organisés ces conseils.

Il semble que les exécutifs locaux seront toujours désignés, soit par le Président de la République pour les gouverneurs, soit par le gouvernement pour les responsables de district. Un certain nombre de leurs adjoints, membres également de l'exécutif, seront eux élus par les conseils, les élus se répartissant entre différentes commissions dont l'une sera consacrée au développement économique régional.

b) Un progrès à encourager : la participation des femmes à la vie publique

Le Yémen est un des rares pays, sinon le seul pays de la péninsule arabique, à autoriser le vote des femmes. Si leur participation à la vie publique est cependant modeste, 31 sont membres des conseils locaux, deux sont députés, deux sont membres du Conseil Consultatif² et, depuis le dernier remaniement ministériel d'avril 2001, une est ministre³.

3. Dont les élections rendent encore imparfaitement compte

Le peuple yéménite est régulièrement convoqué à des élections. En 1993 et en 1997 ont eu lieu les élections législatives. La première élection au suffrage universel du Président de la République depuis l'unification a, elle, eu lieu en 1999. Enfin se sont tenues en février 2001 les premières élections locales au Conseil de gouvernorat et de district.

Ces élections ont présenté certains défauts, que les autorités yéménites ont en général reconnus et qu'elles cherchent à corriger au fur et à mesure. L'organisation des élections s'est tout d'abord heurtée à des

¹ 320 districts et 20 gouvernorats

² Il s'agit d'une ancienne députée, Mouna Bashraheel, et d'une journaliste Fatima bint Mohammad.

³ Waheeba Faree, ministre d'État pour les droits de l'homme

problèmes logistiques. La délégation du groupe sénatorial a rencontré le Président du Comité électoral suprême, M. Alawi al-Attas, qui a insisté sur la difficulté de faire face à l'organisation des scrutins, avec des comités électoraux peu qualifiés. Il a mentionné, parmi les problèmes rencontrés à l'occasion du dernier scrutin, ceux des emblèmes électoraux pour tenir compte de l'analphabétisme d'une grande part de la population, de l'édition des bulletins de vote, du contrôle des centres de vote. Le Yémen fait dès lors souvent appel à la coopération internationale en matière d'élections. L'Union Européenne a ainsi fourni au Comité électoral son matériel informatique pour le scrutin présidentiel de 1999. De son côté, l'Allemagne a fourni le papier des bulletins de vote et la France pour 400.000 francs d'encre indélébile devant permettre d'éviter les votes à répétition.

**Symboles des partis politiques yéménites
pour les élections législatives de 1997**

CGP : cheval

Al-Islah : soleil

Parti nassérien populaire : croissant

Parti Baas : croissant et étoile

Parti démocratique nassérien : palmier

Parti populaire réformiste nassérien : échelle

Parti de l'alliance yéménite : chameau

Front national démocratique : poignard

Al Haq : pigeon

Parti national et social : mains croisées

Au-delà des difficultés matérielles, les scrutins de 1997, 1999 et 2001 se sont déroulés, tant durant la campagne électorale que le jour du vote, de manière contrastée. La comparaison des élections yéménites avec les autres scrutins du monde arabe a néanmoins suscité, à juste titre, les encouragements et les félicitations des pays occidentaux dont la France.

a) Les élections législatives de 1997

Ces élections ont été marquées par un boycott majeur, celui du PSY, qui, s'il n'a pas remis en cause la validité du scrutin a rendu difficile l'évaluation du rapport des forces politiques dans le pays. 3.851 candidats, dont 3.000 indépendants se sont inscrits, 1.539 renonçant à se présenter le jour du scrutin.

Le département d'État américain dans un point de presse a considéré ces élections comme « un pas significatif vers le développement de la participation politique et un système politique représentatif ». Malgré des violences isolées, les observateurs locaux et internationaux ont amené le Département d'État à qualifier ce scrutin de « libre et sincère ».¹

b) L'élection présidentielle de 1999

Si l'élection présidentielle de 1999 a été plutôt décevante au regard des espoirs que le régime avait lui-même entretenus², elle a été néanmoins reconnue comme ce qu'elle était : la première élection d'un chef d'État yéménite au suffrage universel direct.

Ali Abdallah Saleh n'a pas eu face à lui de challenger crédible. Le refus de l'Islah de présenter un candidat y a été pour une part. Le refus des membres du Parlement yéménite de porter 10% de leurs voix sur l'unique véritable candidat d'opposition restant, le socialiste Ali Saleh Obad, a ôté au scrutin du 23 septembre 1999 son caractère pluraliste.

Les électeurs ont eu le choix entre Ali Abdallah Saleh et Najib Qahtant al-Chaabi, député quasiment inconnu, membre de la même formation politique que le Président, se présentant sous une étiquette indépendante. Malgré une campagne sérieuse de ce dernier et quelques apparitions à la télévision, le score a été sans appel, Ali Abdallah Saleh étant réélu avec 96,1% des suffrages.³

La communauté internationale, si elle n'avait pas envoyé d'observateurs, malgré les vives critiques de l'opposition socialiste, a rendu hommage à cette première élection présidentielle au suffrage universel, répétition pour les scrutins suivants. Le chef de l'État français a ainsi félicité son homologue yéménite en ces termes : « votre élection vient confirmer l'engagement de votre pays sur le chemin de la démocratie. La France s'en

¹ Le Département d'État a par ailleurs appelé à une plus grande participation des femmes à la vie publique et au développement d'un système multipartite. 17 femmes furent candidates en 1997.

² Les déclarations du Président Ali Abdallah Saleh avant la campagne électorale étaient en effet rassurantes : « nous ne voulons pas d'une démocratie des 99% ».

³ Le taux de participation fut officiellement de 66%, l'opposition l'estimant plutôt à 50%.

félicite et soutient avec sympathie ce choix déterminé en faveur du droit et des institutions. »¹

Les derniers amendements constitutionnels approuvés par le référendum du 20 février 2001 devraient ouvrir plus largement le prochain scrutin, prévu en 2006 : 3 candidats devront au minimum être présentés par le Parlement et le Conseil Consultatif, chacun ayant obtenu au minimum 5% des voix des membres des deux assemblées.²

Ali Abdallah Saleh, Président de la République du Yémen

Après ses études primaires, il s'engage à 16 ans dans l'armée de l'imam Badr, puis entre en 1960 à l'école des sous-officiers de Taëz. Après la révolution de 1962, il participe aux différents épisodes de la guerre civile contre les partisans de l'imam soutenus par l'Arabie Saoudite. Il entre en 1964 à l'école des blindés puis fait carrière dans les Services de Sécurité de l'État-major des armées jusqu'en 1974.

Lieutenant en 1974, commandant en 1975, gouverneur militaire de la province de Taëz en 1977, il devient d'abord au lendemain de l'assassinat de son prédécesseur Ahmed Al Ghasmi membre du conseil présidentiel temporaire avant d'être élu par une assemblée constituante, Président de la République et commandant en chef des forces armées le 17 juillet 1978. Élu le 30 août 1982 secrétaire général du Congrès populaire général nouvellement créé, il a ensuite été réélu à la présidence de la République le 22 mai 1988.

Le 22 mai 1990, aux termes de la nouvelle Constitution née des accords de réunification, il est devenu président du Conseil présidentiel tripartite. Le 1^{er} octobre 1994, à l'issue de la guerre civile et des amendements de la Constitution qui ont suivi, Ali Abdallah Saleh a été élu Président de la République du Yémen unifiée.

Né en 1942, père de cinq enfants, Ali Abdallah Saleh est originaire de Bait al Ahmar, au Sud Est de Sanaa. Il est membre de la communauté zaydite.

¹ cf. sur ces élections l'article « les élections présidentielles de septembre 1999 au Yémen : « du « pluralisme armé » au retour à la « norme arabe » de François Burgat, *Monde arabe Magrheb*, Machrek avril-juin 2000.

² La direction du PSY que la délégation du groupe sénatorial a rencontrée relève néanmoins qu'il lui sera très difficile de présenter son candidat, tous les membres du conseil consultatif étant nommés par le Président de la République.

c) Les élections locales du 20 février 2001

Si la campagne pour les élections locales a enregistré de nombreux incidents, parfois sanglants¹, elle peut néanmoins être considérée comme un élément de satisfaction pour la République du Yémen. 30.000 personnes se sont portées candidates pour environ 7.000 sièges : 401 sièges pour les Conseils provinciaux et 6.734 sièges pour les conseillers de districts. 100 femmes se sont portées candidates et 31² ont été élues.

Résultats (partiels) des élections locales du 20 février 2001

	Governorats (sièges remportés)	Districts (sièges remportés)
CPG	253	3703
Al Islah	77	1391
PSY	16	210
Indépendants	30	702
Parti nassérien		26
Parti baas		6
Front National		3
Union des forces populaires		2
Al Haq		1

Les résultats sont toujours contestés dans certaines circonscriptions par des militants d'Al-Islah. Le PSY a lui aussi dénoncé de nombreuses

¹ Ali Abdallah Saleh a affirmé dans une conférence de presse que la violence électorale avait fait au total "13 morts, 8 militaires et cinq civils, et 34 blessés" et accusé les médias d'avoir "exagéré" le nombre de victimes.

² 23 issues du CPG, 5 du PSY et 3 indépendantes

fraudes, dont celles liées au vote multiple de membres des forces armées qualifiées de « forces électorales mobiles¹ ».

Pour autant, ces premières élections constituent les prémises d'une décentralisation au Yémen et peuvent être vues dans cette perspective comme une avancée démocratique encourageante.

d) Un tabou : l'alternance

Si les élections provoquent d'indéniables ouvertures dans la vie politique yéménite, elles restent encore sous contrôle du Président de la République, du CPG et de l'armée, celle-ci se considérant comme le fer de lance de l'intérêt général, de la modernisation et de la stabilité intérieure. Dès lors, l'alternance à un très haut niveau ne paraît pas aujourd'hui d'actualité, Ali Abdallah Saleh jouissant au demeurant, semble-t-il, en l'absence de sondages, d'une très bonne côte de popularité.

II. L'INSERTION REGIONALE : GARANTIE DES FRONTIERES ET DEVELOPPEMENT DES SOLIDARITES REGIONALES

Aussi étonnant que cela puisse paraître, la nation yéménite, vieille de plusieurs milliers d'années, issue de la civilisation sabéenne, a tardé à voir ses frontières reconnues par l'ensemble de ses voisins engendrant une instabilité chronique et des troubles frontaliers constants.

De plus, le Yémen, pays à l'identité forte, est dans le même temps un pays charnière, situé au carrefour de la Mer rouge et de l'Océan Indien, face à la Corne de l'Afrique, à l'angle sud-est de la péninsule arabique. S'il se présente assurément comme un pays arabe, le Yémen a des liens étroits, quoique parfois conflictuels avec la Corne de l'Afrique. Les influences lointaines, d'Inde, de Singapour se font également sentir, par exemple en Hadramaout.

Dès lors, l'insertion du Yémen dans des ensembles régionaux est problématique. La délégation du groupe sénatorial souhaite que la résolution de l'ensemble des contentieux territoriaux, intervenue récemment, puisse déboucher sur des coopérations renforcées entre le Yémen et ses voisins.

¹ Sur 5,6 millions d'inscrits, le PSY estime que seuls 4,5 millions sont de vrais électeurs, les autres étant des membres des unités militaires ayant été successivement basés dans différents gouvernorats et n'ayant jamais été rayés des listes électorales.

A. DES FRONTIERES MIEUX DEFINIES

Le Yémen a une frontière terrestre avec Oman et l'Arabie Saoudite et une frontière maritime avec l'Érythrée. Le Yémen entretient des relations paisibles avec le sultanat d'Oman et a pu définir ses frontières dès 1992. L'établissement des frontières avec l'Érythrée et l'Arabie Saoudite s'est avéré, lui, beaucoup plus conflictuel. L'arbitrage international rendu sur les îles Hanish, dont la souveraineté était revendiquée par l'Érythrée et le Yémen, comme la conclusion d'un traité frontalier entre le Yémen et son grand voisin du Nord, permettent au pays d'envisager son avenir avec plus de confiance, sur un territoire dont les limites sont enfin reconnues.

1. Un traité frontalier avec le grand voisin saoudien

a) Un conflit frontalier ancien

Les territoires entre Arabie Saoudite et Yémen sont des territoires désertiques, une partie de la frontière passant notamment par le désert du Grand Quart Vide (Rub al-Khali), peuplés au Nord comme au Sud depuis des siècles par des tribus nomades pour lesquelles la question des frontières ne se pose pas de la même façon que pour un État sédentaire.

L'affirmation de la souveraineté des deux États, la volonté d'exploiter ses ressources naturelles par l'Arabie Saoudite ont conduit dans les années 30 à se préoccuper de la question des frontières. Elle n'a pu être réglée définitivement à cette époque. Les accords de Taëf signés en 1934 prévoyaient en effet la cession par bail renouvelable tous les vingt ans des provinces de Jizan, Najran et de l'Assir à l'Arabie Saoudite sans statuer véritablement sur la souveraineté de ces territoires, ni définir un tracé précis des frontières. En annexe de ces accords figurait une lettre garantissant aux travailleurs yéménites un accès privilégié au marché du travail saoudien.

La frontière saoudo-yéménite, longue de 1.300 km, est ensuite restée dépourvue de validité juridique internationale, les pourparlers entre les deux pays étant marqués par une méfiance réciproque.

La rivalité entre les deux pays explique ainsi la permanence, tout au long des années d'un contentieux territorial. On a pu relever parmi les causes de cette rivalité un fort déséquilibre démographique entre les deux pays (17 millions de Yéménites face à 10 millions de Saoudiens), les disparités de développement et les reproches d'ingérence formulés à l'encontre de l'Arabie Saoudite. Cette rivalité a même été avivée durant la guerre du Golfe et la prise de position du Yémen en faveur de l'Iraq, causant ainsi le renvoi des travailleurs yéménites hors du territoire d'Arabie Saoudite. L'Arabie Saoudite

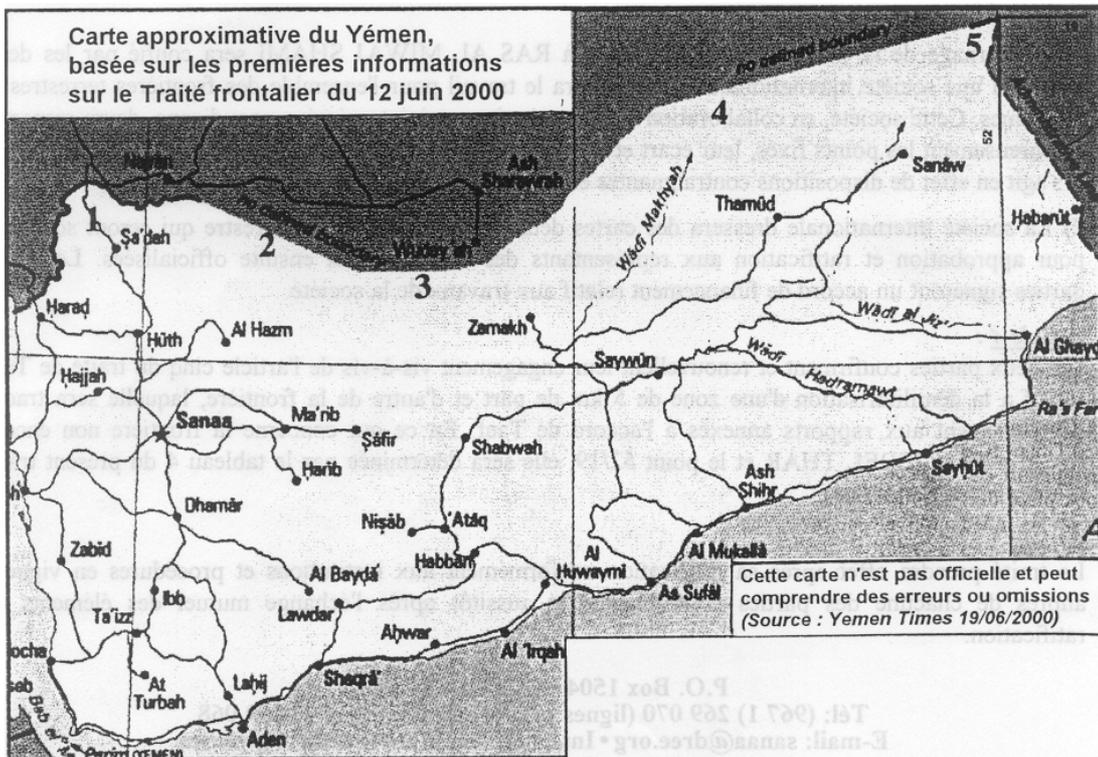
a ainsi pris ouvertement parti en faveur du Yémen du Sud durant la guerre civile de 1994.

La fixation des frontières suscitait d'autres difficultés, liées au nomadisme des tribus peuplant les régions du Nord du Yémen et à la traditionnelle contrebande existant entre les deux pays. Elle était enfin source de tensions pour une raison simple : les zones frontalières sont riches en réserves pétrolières et l'Arabie saoudite n'entendait renoncer à aucune de ses prétentions sur ces réserves. Elle réclamait également un corridor d'accès à l'Océan indien aux confins des deux pays avec le sultanat d'Oman.

L'intransigeance saoudienne, en position écrasante de force en raison de sa puissance économique et militaire, a ainsi bloqué pendant longtemps le règlement du conflit, ne souhaitant rien céder à un pays qu'elle percevait d'abord comme une menace.

b) Une résolution récente

La résolution récente de ce vieux contentieux, par le Traité de Djeddah du 12 juin 2000, est due pour l'essentiel à la bonne qualité des relations entre Ali Abdallah Saleh et le Prince héritier saoudien Abdallah. L'amélioration des relations entre les deux pays était déjà en germe depuis le mémorandum de 1995 qui ne concernait pas directement les frontières mais prévoyait l'approfondissement des relations économiques, commerciales et culturelles.



Le traité de Djeddah recense 310 coordonnées géographiques définissant les frontières terrestres et maritimes entre les deux pays. Il entérine la souveraineté de l'Arabie Saoudite sur les provinces de Jizan, Najran et de l'Assir. S'agissant de la frontière orientale, la plus contestée entre les deux parties, le Yémen bénéficie de gains territoriaux substantiels, de 37.000 km² selon le ministère des affaires étrangères sur le saillant en forme de triangle particulièrement visible sur les cartes géographiques. C'est dans cette région que le Yémen espère exploiter de nouvelles ressources pétrolières. Cette exploitation devra vraisemblablement être commune entre les deux pays, les réserves étant situées de part et d'autre de la frontière.

Au lieu d'une ligne, seuls des points ont été fixés pour cette partie orientale de la frontière, afin que les repérages sur le terrain puissent prendre en compte les particularités locales. Une société occidentale de bornage a été sélectionnée pour effectuer ce travail¹.

Enfin, les frontières maritimes ont été définies conformément aux arguments yéménites.

Traité frontalier entre le Yémen et l'Arabie Saoudite du 12 juin 2000

Préambule : Traité frontalier international signé le 12 juin 2000 entre le Yémen et l'Arabie Saoudite et renforçant les liens de fraternité qui unissent les deux peuples.

Article 1

Les deux parties confirment leurs engagements et leur respect du traité de Taef et de ses annexes, y compris des rapports établis sur les frontières communes. Elles confirment également leur engagement vis à vis du mémorandum d'entente signé à La Mecque au mois de février 1995.

Article 2

La ligne de frontière définitive et permanente est fixée comme suit

a) La première section va du point côtier situé sur la Mer Rouge RAS AL MIWAJ SHAMI sur l'estuaire appelé RADIF QIRAD dont les coordonnées sont 16.24.14.8 Nord et 42.46.19.7 Est, jusqu'au JEBEL THAR dont les coordonnées sont 44.21.58 Est et 17.26.00 Nord. On peut déterminer l'appartenance des villages situés sur le tracé de cette partie de la frontière en

¹ Le choix de la société de bornage s'est finalement porté sur l'Allemand Hansa Luftbild, concurrent direct de l'IGN français. L'IGN avait la nette préférence du Yémen mais la société allemande était mieux introduite du côté saoudien qui financera intégralement les travaux.

fonction de ce qui avait été déjà décidé par l'accord de Taef et ses annexes, y compris leur appartenance tribale. Au cas où la ligne frontière traverserait un village, il serait tenu compte de l'ethnie de ses habitants et de son appartenance à l'une des deux parties, afin de modifier le tracé de la ligne. Les points fixant la frontière figurent dans l'annexe 1.

b) La seconde section correspond à la partie de la frontière qui n'avait pas encore été tracée. Les deux parties se sont entendues pour tracer la frontière à l'amiable et en toute fraternité. Elle court du JEBEL THAR jusqu'au point d'intersection 52 Est/ 19 Nord. La liste des points précis figure dans l'annexe 2.

c) La troisième section est constituée par les frontières maritimes et part de RAS AL MIWAJ SHAMI sur l'estuaire appelé RADIF QIRAD.

Article 3

1) Le bornage de la frontière du point 52/19 à RAS AL MIWAJ SHAMI sera confié par les deux parties à une société internationale qui effectuera le travail pour l'ensemble des frontières terrestres et maritimes. Cette société, en collaboration avec une équipe conjointe yéméno-saoudienne, devra respecter rigoureusement les points fixés, leur écart et toutes les spécifications mentionnées dans le traité de Taef Il s'agit en effet de dispositions contraignantes engageant les deux parties contractantes.

2) La société internationale dressera des cartes détaillées de la frontière terrestre qui seront soumises pour approbation et ratification aux représentants des deux pays et ensuite officialisées. Les deux parties signeront un accord de financement relatif aux travaux de la société.

Article 4

Les deux parties confirment et renouvellent leur engagement vis à vis de l'article cinq du traité de Taef relatif à la démilitarisation d'une zone de 5 km de part et d'autre de la frontière, laquelle sera tracée conformément aux rapports annexés à l'accord de Taef En ce qui concerne la frontière non encore tracée entre le JEBEL THAR et le point 52/19, elle sera déterminée par le tableau 4 du présent traité (coordonnées des points).

Article 5

Le traité prendra effet après sa ratification conformément aux institutions et procédures en vigueur auprès de chacune des parties contractantes et aussitôt après l'échange mutuel des éléments de ratification.

Une nette amélioration des relations entre les deux pays est attendue à la suite de ce traité. S'il convient de ne pas faire preuve d'un optimisme excessif, la conclusion heureuse du contentieux territorial peut autoriser à terme le retour de travailleurs yéménites en Arabie saoudite et le développement de l'aide publique saoudienne au Yémen.

2. Une médiation internationale dans le conflit érythro-yéménite

Le règlement du contentieux des îles Hanish, archipel situé en Mer Rouge dépourvu de statut international, est parvenu à son terme.¹

Ces îles inhabitées et désertiques, fréquentées par les seuls pêcheurs des deux pays, ont suscité une montée des tensions entre 1995 et 1998. Le déclenchement du conflit est assez confus et les versions des faits divergent entre les deux pays. Il semble que le Yémen ait envoyé en juillet 1995 une force militaire importante sur l'île de la grande Hanish pour « protéger » les travaux de construction d'un complexe hôtelier destiné à la plongée et que le 11 novembre 1995, une patrouille navale érythréenne ait intimé l'ordre aux forces yéménites de quitter l'île. Malgré une tentative de conciliation entre les dirigeants érythréens et yéménites, un affrontement meurtrier aura lieu du 15 au 17 décembre 1995. Les forces érythréennes bousculent la garnison yéménite, faisant plusieurs morts et 195 prisonniers.

Les deux parties feront preuve de sagesse en acceptant d'abord une médiation française, puis par accord du 21 mai 1996 le recours à une Cour internationale d'arbitrage *ad hoc*.

Celle-ci a rendu deux sentences. La première, rendue en octobre 1998, a été favorable à Sanaa, établissant sa souveraineté sur les îles Hanish. La seconde, de décembre 1999, délimite de manière équilibrée les frontières maritimes entre les deux pays. Le Yémen et l'Érythrée ont accepté ces sentences.

Il convient de saluer la manière dont le Yémen a su recourir de manière pacifique à l'arbitrage pour un conflit territorial, lui permettant ainsi de garder de bonnes relations avec ses voisins de la Corne de l'Afrique et de ne pas déstabiliser la situation dans les îles de la Mer Rouge.

¹ cf. sur la question l'article « les relations yéméno-érythréennes à l'épreuve du conflit des Hanish » de Marc Lavergne, *Monde arabe Maghreb/Machrek*, janvier-mars 1997

B. LA VOIE VERS UNE MEILLEURE INSERTION REGIONALE

1. L'amélioration des relations du Yémen avec ses voisins

Au-delà des conflits territoriaux, le Yémen a pu au cours des dernières années améliorer ses relations avec l'ensemble de ses voisins.

Depuis la fin de la guerre du Golfe et la prise de position de Sanaa en faveur de l'Iraq, le Yémen a réussi à rétablir avec les États du Golfe des relations de confiance. Tous, à l'exception du Qatar, avaient joué la carte sécessionniste en 1994.

Le Yémen entretient de bonnes relations avec Oman et le Qatar qui, après avoir pris parti pour l'unité yéménite durant la guerre civile, a en outre soutenu la candidature yéménite au Conseil de coopération du Golfe.

Si les anciens flux d'aide bilatérale n'ont pas repris, les relations sont plus confiantes avec les autres États du Golfe. Le Président Ali Abdallah Saleh s'est rendu aux Émirats Arabes Unis en avril 2000. Les relations diplomatiques avec le Koweït, gelées depuis 1991, ont été rétablies en 1999.

Les États du Golfe n'ont pas tous un intérêt fort dans le développement du Yémen. L'exploitation du gaz yéménite peut venir concurrencer d'autres pays producteurs de la région tandis que le port d'Aden, s'il prenait son envol, pourrait détourner du trafic d'autres ports de la péninsule.

En ce qui concerne la Corne de l'Afrique, les relations avec Djibouti sont bonnes, en raison notamment des liens personnels tissés entre le Président Djiboutien Ismaël Omar Guelleh, qui s'est rendu en visite officielle à Sanaa en janvier 2000, et le président Ali Abdallah Saleh. Une communauté yéménite dynamique vit à Djibouti.

La présence de la France à Djibouti est, elle, perçue de manière extrêmement favorable par les Yéménites et son rôle en faveur de la stabilité de la région est reconnu et apprécié.

2. Les perspectives de coopération régionale

Le Yémen appartient à différents ensembles régionaux : celui du monde arabe, celui du Golfe, celui de l'Afrique de l'Est et n'appartient paradoxalement à aucun ensemble de coopération régionale.

Malgré ses demandes répétées, il ne fait pas partie de la coopération Euro-Méditerranée et du programme MEDA. Il n'appartient pas davantage à la zone de libre-échange d'Afrique de l'Est.

Officiellement candidat depuis décembre 1996 au Conseil de Coopération des États du Golfe (CCEAG), conseil auquel il a vocation naturelle à appartenir, le Yémen s'est heurté depuis au veto saoudien et à une réticence sourde d'autres pays de la péninsule. Le traité de Djeddah rend raisonnablement optimiste sur la possibilité d'un accord saoudien à la candidature yéménite, sans que les perspectives de succès de celle-ci puissent être garanties à court terme.

Ainsi, le Yémen, seul PMA du monde arabe, est paradoxalement un des seuls à ne pas être intégré à une zone de coopération régionale.

UNE ECONOMIE FRAGILE AUX PERSPECTIVES DE CROISSANCE MAL CONNUES

Le Yémen, s'il a pu restaurer la stabilité politique du pays, n'est pas encore parvenu à entrer dans un cycle vertueux de croissance. Confronté à une très forte pauvreté et à une démographie galopante, le Yémen, seul PMA du monde arabe, est entré dans une phase de réformes économiques structurelles avec l'aide des institutions internationales. L'assainissement de la situation économique lui permettra de réfléchir à une meilleure exploitation de ses ressources et à une maîtrise de sa démographie, les grands projets de développement (gaz liquide, port d'Aden) apparaissant comme des projets de dernier recours.

I. UNE SITUATION ECONOMIQUE DIFFICILE

A. LE YEMEN, SEUL PAYS MOINS AVANCE DU MONDE ARABE

Avec un PIB par habitant compris, selon les sources entre 350\$ et 450\$¹ par habitant, le Yémen était classé au 201e rang mondial sur 226 pays en 1994. Le Yémen est un des pays les plus pauvres de la planète qui cumule une situation économique fragile avec une démographie en forte expansion.

1. Les indicateurs

S'il est difficile de disposer d'indicateurs économiques et sociaux fiables sur le Yémen, l'ensemble des chiffres disponibles tant au niveau des ministères yéménites que des ONG concorde pour mettre en évidence une pauvreté préoccupante².

a) Pauvreté

Le PNUD essaie d'évaluer le pourcentage de la population vivant en dessous du niveau de pauvreté. Ce taux a atteint 37,7% en 1999, en légère

¹ Il est sans doute plus élevé, comme dans beaucoup de pays en développement, si l'on prend en compte l'économie informelle (qât, contrebande...)

² cf. article « Pauvreté et droits au Yémen » de Blandine Destremau, *Chroniques yéménites 2000* du Centre français d'archéologie et de sciences sociales de Sanaa (CEFAS).

hausse par rapport aux années précédentes. Cette pauvreté, si elle touche les classes sociales qui étaient déjà marginales dans la société yéménite (les akhdam¹ notamment), touche dans les mêmes proportions les villes et les campagnes. Elle a été avivée par le durcissement du marché du travail lié au retour des émigrés d'Arabie Saoudite et par une forte inflation. Le taux de chômage atteint aujourd'hui les 30%. Le taux d'inflation était de 72% en 1994 et de 45% en 1995.

La pauvreté au Yémen (% de la population)

Indicateurs	1998	1999
Population totale vivant en dessous du seuil de pauvreté	36,4	37,7
Population urbaine vivant en dessous du seuil de pauvreté	31,8	34
Population rurale vivant en dessous du seuil de pauvreté	37,7	38,9
Rang (Indice de développement humain)	148	

Source : Banque Mondiale, FMI, PNUD

b) Eau et santé

L'État yéménite peine à garantir à l'ensemble de la population un accès aux services publics de base que sont la santé et l'assainissement. Les dispositifs de santé publique sont encore peu développés et l'absence d'assainissement pose de véritables problèmes pour garantir l'hygiène tant dans les villes que dans les campagnes.

L'absence d'eau potable dans certaines régions est également préoccupante même s'il a été possible de pallier pour partie cette situation en développant la production d'eau minérale en bouteilles, évidemment plus onéreuse.

¹ Couche sociale apparentée à une caste, et fortement stigmatisée comme impure et quasiment « intouchable »

Accès aux services publics de base (% de la population)

Indicateurs		
Accès à l'eau saine	1998	44,45
- dans les zones urbaines		87,01
- dans les zones rurales		31,72
Accès aux services de santé	1990-1995	38
Accès aux égouts	1990-1997	24
Accès satisfaisant aux égouts (total)	1998	12,33
dans les zones urbaines		53,53
dans les zones rurales		0

Source : Banque Mondiale, FMI, PNUD

c) Alphabétisation

A la fois source et conséquence du sous-développement, le taux d'alphabétisation de la population est préoccupant au Yémen, d'autant qu'il se double d'une forte inégalité entre hommes et femmes. Si des efforts récents sont menés pour améliorer l'éducation dès l'enfance, la situation de la femme yéménite est un facteur d'inquiétude pour le développement du Yémen à moyen terme.

Taux d'alphabétisation de la population (% de la population de + de 15 ans)

Indicateurs	1998
Taux d'alphabétisation des femmes	33,85
Taux d'alphabétisation des hommes	68,75

Source : Banque Mondiale, FMI, PNUD

d) Mortalité

Enfin, le Yémen se caractérise par une mortalité assez forte. La mortalité infantile atteint les 70 ‰.

Mortalité

Indicateurs	Années	
Espérance de vie à la naissance	1999	60,1 ans
Mortalité infantile	1999	70 ‰
- dans les zones rurales	1999	74 ‰
- dans les zones urbaines	1999	54 ‰

Source : Banque Mondiale, FMI, PNUD

2. Les freins au développement

Si l'instabilité chronique du pays, au Nord dans les années 60 et 70, au Sud dans les années 80, et dans le Yémen réunifié de l'année 1994, a indéniablement contribué à l'absence de décollage économique, d'autres facteurs, structurels, une fois la stabilité revenue, peuvent expliquer l'impossibilité qu'a le Yémen d'entrer dans une logique de croissance à la hauteur des besoins de la population.

a) Une évolution démographique préoccupante

Le taux de croissance démographique est aujourd'hui de 3,5% par an. Ce taux très élevé, même en terre d'Islam, s'explique par une absence de régulation des naissances. Sur le plan politique, certains partis, comme al-Islah, y paraissent fermement opposés.

Les projections établies en 1998 par le Ministère du Plan annonçaient que la poursuite de la croissance démographique selon la même tendance conduirait à un doublement de la population en 19 ans. Elles prévoyaient pour le Yémen une population de 50 millions de personnes à échéance de 2031.

La délégation du groupe sénatorial a rencontré M. Ahmed Mohammed Sofan, Ministre du Plan qui lui a indiqué que la République du Yémen entendait faire baisser son taux de croissance démographique à 3,1% dans 5 ans et à 2% dans 25 ans. Il a indiqué, parmi les moyens d'y parvenir, s'opposant fermement à une régulation autoritaire des naissances, l'éducation de la femme et une amélioration des soins dans les maternités et en pédiatrie.

L'absence de maîtrise de sa démographie constitue un risque majeur pour le Yémen : le PIB est en effet aujourd'hui susceptible de croître moins vite que la population.

b) Le rôle ambivalent du qât dans la société et l'économie yéménite

Le qât, « plante philosophique », « euphorisant, semi-stupéfiant, drogue », plante arbustive peu connue en Occident, joue un rôle majeur dans la société et dans l'économie yéménite.

Le qât

Le qât « **cath edulis** » pousse au-dessus de **700 mètres**. C'est une plante arbustive haute parfois de 7 m dont les feuilles se mâchent très fraîches (moins de **48 heures** après la cueillette). Elle est très répandue au Yémen, en Éthiopie et en Somalie.

Effets psychologiques : Euphorie, hallucinations, concentration, paranoïa et anxiété.

Effets physiologiques : proches des amphétamines. Coupe la faim et empêche de dormir.

Un rite social : activité sociale par excellence, la séance de qât se déroule l'après midi, à la maison, dans une pièce qui lui est spécialement dédiée, le « mafraj ». Hommes et femmes mâchent séparément mais toujours en groupe. On ne mange pas avec le qât mais on fume et on boit de l'eau.

La culture du qât a pris un essor considérable au Yémen. Elle est aujourd'hui la principale du pays puisqu'elle couvrirait plus de 30% des terres arables soit environ 100.000 hectares, utiliserait 85% de l'eau d'irrigation et 70% des pesticides vendus au Yémen. Le secteur du qât occuperait 200.000 personnes, soit 15% de la population active.

Les surfaces cultivées auraient doublé depuis 1970, au détriment des céréales pour l'essentiel. La production annuelle de qât serait passée de 35 millions à 690 millions de bottes entre 1970 et 1997¹.

Une grande partie de la population masculine cède au qât tous les après-midi ou au moins deux à trois fois par semaine. Les femmes et les jeunes mâchent également. Le qât représenterait entre 18% et 30% des dépenses de consommation des ménages.

¹ Ces chiffres ne tiennent vraisemblablement pas compte de l'autoconsommation paysanne.

Le qât joue pour le développement du Yémen un rôle ambivalent :

(1) Le qât, vecteur de cohésion sociale ?

Il paraît difficile de concevoir le rôle que joue le qât au Yémen comme positif. Il est pourtant aux yeux de la population une des seules distractions qu'elle peut s'octroyer et constitue le pivot autour duquel tourne l'essentiel de sa vie sociale : affaires, réunion amicale, mariage, naissance, retour de pèlerinage ou de voyage ne peuvent être fêtés qu'avec le qât.¹ Les poètes yéménites exaltent les vertus du qât et ses effets sociaux :

*Il y a dans le qât une consolation
Pour qui est accablé de soucis et de chagrin.
Du vin, il a la délicatesse,
Mais il n'est point prohibé.
Il en possède la pureté, pour l'œil,
Et le même goût agréable, pour la bouche.
En lui le lettré trouve le réconfort,
Et on y découvre aussi une protection contre l'affliction.
C'est le messager de la fraternité :
Il groupe les gens et les unit.*

Le qât contribue de manière importante aux revenus de la paysannerie yéménite. Certains estiment que la modération de l'exode rural au Yémen est due à la possibilité qu'a encore une partie des paysans de vivre de ses terres, grâce au qât, bien plus rémunérateur que toute autre culture. C'est d'ailleurs pour cette raison que les cultures alternatives qui sont proposées dans les montagnes yéménites (café, coton, dattes, légumes) peinent à s'imposer : elles sont beaucoup moins rentables que le qât.

(2) Le qât, fléau social

Le qât constitue néanmoins un des freins majeurs au développement yéménite :

- Il empêche l'agriculture yéménite de se tourner vers des cultures vivrières et/ou d'exportation et oblige le Yémen à recourir à l'aide alimentaire pour nourrir une part de sa population.

¹ cf. « la société yéménite et le qât » p259-275, dans l'ouvrage collectif « l'Arabie du Sud, histoire et civilisation », sous la direction de Joseph Chelhod, Éditions Maisonneuve et Larose.

- Il paralyse tous les autres secteurs de l'économie yéménite : les activités cessent ou sont sérieusement ralenties dès le début de l'après-midi.
- Il pèse de manière importante sur le budget des ménages.
- Il constitue une menace pour la santé publique¹ en raison des pesticides qui sont consommés en même temps que la plante...

Les efforts pour lutter contre le qât sont aujourd'hui mesurés, malgré le lancement d'une « campagne anti-qât », annoncée par le Président de la République, Ali Abdallah Saleh, qui a déclaré s'abstenir lui-même². Cette campagne est relayée par plusieurs associations anti-qât.

Les mesures prises jusqu'à présent sont pour l'essentiel encore symboliques : prolongation jusqu'à 15 heures de la durée quotidienne du travail des fonctionnaires, interdiction de consommer du qât pour les policiers et les militaires durant l'exercice de leurs fonctions, interdiction du qât à bord des avions de la compagnie Yemenia.

c) Le problème de l'eau

Depuis 1970, le Yémen doit faire face à une crise d'approvisionnement aiguë dans le domaine de l'eau. Certaines analyses font état d'un épuisement des ressources en eau de Sanaa dans les 12 ans.

La prise de conscience du problème est relativement récente tant le Yémen vit dans la mémoire de civilisations florissantes qui avaient construit une part de leur prospérité sur des systèmes sophistiqués de collecte et de répartition de l'eau (grand barrage de Marib, citernes d'Aden...).

La concentration des pluies sur juillet et août, les pertes de 60% de l'eau recueillie dans les canaux d'irrigation en terre, l'absence quasi-totale de rivières permanentes et les prélèvements croissants sur les nappes phréatiques en raison de la croissance de la population et du qât risquent d'engendrer au Yémen une pénurie d'eau.

La privatisation du secteur de l'eau, par affermage ou concession, qui apparaît comme une des solutions possibles, se heurte pour le moment à des considérations religieuses (l'eau, don de Dieu, n'est pas monnayable).

d) L'absence de classes moyennes

Le Yémen est une société inégalitaire : il existe quelques très grosses fortunes tandis qu'une partie croissante de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. La classe moyenne est quasiment inexistante, d'où :

¹ Risques de cancer de la bouche et de la gorge notamment.

² Pour se mettre au sport et à l'informatique...

- Une main d'œuvre certes abondante, mobile et bon marché, mais peu qualifiée.
- Une consommation intérieure peu dynamique, consacrée au minimum indispensable.

B. DES RESSOURCES ECONOMIQUES DONT L'EXPLOITATION RESTE LIMITEE

Le voyageur qui marche dans les montagnes au Nord de Sanaa découvre à perte de vue, jusqu'à plus de 3.000 mètres, utilisant la moindre parcelle de terrain, des milliers de terrasses cultivées, plantées de sorgho et de café. Le Yémen fut d'ailleurs une importante place tournante pour le commerce du café et nom du port de Mokha, aujourd'hui en fort déclin, est passé dans le vocabulaire courant. Le mokha n'est-il pas le café par excellence ?

Cette agriculture traditionnelle, toujours en place avec ses araires, son battage du sorgho au fléau, ses bœufs remontant l'eau des puits, ne peut plus faire face aux besoins d'une population en très forte augmentation. Celle-ci a besoin de la mobilisation d'autres ressources.

Le Yémen ne manque pas de ressources : pétrole, pêche, tourisme sont des secteurs fragiles, mais prometteurs, dans lesquels les investissements sont encore limités. Le second revenu du Yémen après le pétrole est ainsi constitué par les transferts de ses travailleurs émigrés.

1. Pétrole, une manne vitale

Les exportations de pétrole constituent la principale ressource du Yémen : elles représentent plus de 90% de ses recettes d'exportations. Les réserves pétrolières prouvées du Yémen sont estimées à 4,6 milliards de barils¹ dont 1,7 milliard sont aujourd'hui exploitables.

¹ L'Arabie Saoudite dispose de réserves estimées à 260 milliards de barils.

Champ (opérateur)	Millions de barils
Masila (CanOxy)	550
Marib (Yemen Hunt)	490
Jannah (Jannah Hunt)	345
Shabwa (Total Yemen)	180
Iyad (Nimir)	135

La production s'élevait en 2000 à 440.000 barils/jour. Cette production pourrait s'accroître à l'avenir. La délégation du groupe sénatorial a d'une part pu visiter le champ de Shabwa, géré par Total, qui recèle vraisemblablement des perspectives de développement. D'autre part, à la suite de l'accord frontalier avec l'Arabie Saoudite, 4 nouveaux blocs, en plus des 59 existants, vont prochainement pouvoir être mis en exploration.

Si le pétrole constitue une ressource précieuse pour le Yémen, il ne prendra toutefois pas la forme d'une rente comme dans beaucoup d'autres États de la péninsule arabe.

2. Agriculture et pêche, des ressources traditionnelles

a) Une agriculture ancienne aux progrès limités

Le Yémen est indéniablement la partie la plus fertile de la péninsule arabe. L'agriculture et l'élevage représentent 23% du PIB et occupent 50% de la population active.

L'agriculture yéménite est aujourd'hui une agriculture peu moderne, fondée sur de très petites exploitations tournées vers l'autosubsistance. Les paysans yéménites cultivent de petits lopins de terre et leurs troupeaux de chèvres ou de moutons dépassent rarement une quinzaine de têtes.

Le cheptel yéménite en 1997

Ovins	3.970.000
Caprins	3.700.000
Bovins	1.250.000
Chameaux	183.000
Total	9.103.000

Sur 3,5 millions d'hectares cultivables, 1,4 millions sont cultivés. Les surfaces se répartissent comme suit :

Céréales	50%
Fruits et légumes	20%
Qât	12%

Le qât occupe une part croissante des terres cultivables et de la production agricole totale. La production de céréales (sorgho, blé, maïs, orge) s'élevait en 1997 à 700.000 tonnes, soit 25% des besoins du pays et celle de fruits et légumes à 900.000 tonnes. Une zone maraîchère se développe autour de Sanaa pour nourrir les habitants de la capitale.

L'agriculture yéménite n'incite pas à l'optimisme. Sans remise en cause de la priorité accordée au qât, sans un investissement fort de l'État yéménite et de la coopération internationale en faveur de cultures alternatives comme le café, compte tenu de la localisation de nombreuses parcelles, cultivées en montagne, les perspectives d'augmentation de la production agricole sont aujourd'hui relativement limitées.

b) La pêche, un secteur prometteur encore peu développé

La République du Yémen compte 2.250 km de côtes. La combinaison de ces étendues côtières et de la richesse halieutique des eaux territoriales peut créer une forte dynamique économique. Les produits de la mer se situent aujourd'hui au quatrième ou au cinquième rang des productions yéménites.

Le Yémen compte une vingtaine de ports de pêche dont les plus importants sont Aden, Mukalla et Shihr sur l'Océan Indien, et Hodeidah et Mokha sur la Mer Rouge. Les espèces capturées sont très variées puisque l'on pêche au Yémen, thons, requins, barracudas, daurades, mulets, maquereaux, bars, loups de mer, raies, sardines, anchois, poulpes, pieuvres, calamars, homards, langoustes, crevettes, crabes bleus, moules, coques, pétoncles...

Prises en volume (en tonnes)

	1997	1998
Poissons de surface	93.547	101.966
Poissons des profondeurs	12.367	13.480
Autres produits de la mer (crustacés, langoustes, coquillages, algues)	9.740	10.617

Si le Yémen exporte poissons et crustacés de l'Océan Indien et crevettes de la Mer Rouge, principalement vers l'Union Européenne (Belgique, Espagne, France, Pays-Bas), le Japon et la Corée du Sud, et un peu vers les États-Unis, l'Asie du Sud-Est et le Moyen-Orient, la pêche yéménite reste artisanale, dangereuse et mal considérée. L'insuffisance d'usines de transformation comme le mauvais respect des standards occidentaux d'hygiène empêche encore le secteur de la pêche de se développer.

3. Le tourisme, une ressource fragile

La délégation du groupe sénatorial a pu se convaincre au cours de sa mission que le Yémen recelait un potentiel touristique considérable. Culture, patrimoine, tradition, chaleur de la population possèdent pour le voyageur un charme irrésistible.

Le Yémen n'offre pas de perspectives en matière de tourisme de masse : ses richesses peuvent engendrer un tourisme culturel, un tourisme de plongée, un tourisme « vert » qui peuvent être vecteurs de développement durables. Les voyageurs occidentaux ne s'y sont pas trompés et le nombre de voyages au Yémen a constamment augmenté dans la deuxième moitié des années 90.

Le tourisme au Yémen : quelques chiffres

ANNEE	NOMBRE DE TOURISTES	REVENUS ENGENDRES (EN DOLLARS)
1988	60.000	21 millions
1989	65.000	26 millions
1990	52.000	20 millions
1991	44.000	21 millions
1992	72.000	7 millions
1993	70.000	45 millions
1994	40.000	19 millions
1995	61.000	33 millions
1996	74.000	42 millions
1997	84.000	69 millions
1998	100.000 (estimation)	200 millions

Provenance des voyageurs en 2000

Allemagne	5.522
Italie	3.851
France	3.734
Inde	2.934
États-Unis	1.074
Royaume-Uni	265
Autres	3.612

Le nombre de visiteurs avait augmenté de 20% en 1998. Le rapt meurtrier d'Abyane a porté un coup au développement du tourisme au Yémen. Si les enlèvements étaient fréquents auparavant, ils n'avaient jamais entraîné mort d'homme. Le rapt d'Abyane a été suivi quelques mois après d'un autre enlèvement malheureux¹, de l'attentat du USS Cole, qui ont remis en cause le développement touristique yéménite. Les touristes recommencent en 2001 à venir en nombre au Yémen mais la question de la sécurité continue de décourager de nombreux candidats au voyage. Les ministères des affaires

¹ Celui d'un diplomate norvégien, de passage au Yémen, tué lors d'un affrontement entre ses ravisseurs et l'armée le 11 mai 2000.

étrangères britanniques et américains dissuadent d'ailleurs leurs ressortissants de se rendre en vacances au Yémen.

Cette image du Yémen, fautive pour l'essentiel, empêche également les investissements dans le domaine hôtelier. Le Yémen mettra sans doute quelques années à attirer de nouveau les voyageurs en nombre, en absence d'une communication spécifique à leur intention¹.

II. UNE CROISSANCE SUSPENDUE A DES REFORMES ECONOMIQUES ET A LA REUSSITE DE GRANDS PROJETS

Le Yémen mène avec le soutien du FMI et de la Banque Mondiale des réformes structurelles dont les premiers résultats, fragiles, sont encourageants. Une croissance importante est par ailleurs attendue de la réalisation de deux grands projets : le développement de la zone franche d'Aden et l'exploitation des gisements gaziers du Yémen. Si ces investissements, dont le second reste encore en suspens, devaient être réalisés, ils pourraient de manière significative contribuer à la croissance yéménite. Ils ne pourront à eux seuls assurer le développement du Yémen. Ces projets ne constituent ainsi pas un dernier recours mais sont partie intégrante d'une politique globale de croissance et de développement.

1. Des réformes appuyées par les institutions internationales

Les autorités yéménites ont engagé en 1995 avec le soutien des institutions internationales un ambitieux programme d'ajustement structurel.

Les premières mesures ont porté sur la libéralisation du commerce extérieur et la suppression totale des subventions², effective depuis la fin de 1999.

D'autres mesures doivent suivre comme la restructuration du secteur public, le renforcement du secteur bancaire, une application réelle et saine du système juridique et enfin la mise en place d'une véritable réforme fiscale indispensable au financement des dépenses d'infrastructures, notamment dans le secteur de l'eau.

S'agissant des privatisations, le cadre légal des opérations au Yémen a clairement été défini, après plusieurs années d'attente, par la loi sur les

¹ Cf sur l'image du Yémen un article de France Soir, à l'approche des vacances d'été « Ces pays à éviter. Pour vos vacances, gare au terrorisme touristique » (mardi 19 juin 2001) qui cite plusieurs fois le Yémen.

² Source éventuelle de corruption.

privatisations approuvée par le Conseil des Ministres en février 1997 et promulguée par le Parlement en octobre 1999 (loi n° 45 de 1999). Une soixantaine de petites entreprises appartenant principalement au secteur du tourisme et des loisirs (hôtels, cinémas...) ont été privatisées. Elles représentent environ 30% des sociétés publiques mais leur poids économique est faible. Une première vague de privatisation d'entreprises plus importantes (cimenteries, usines pharmaceutiques, sociétés de gestion de fret, banque...) devrait intervenir courant 2001 et préparer une vague de privatisation d'entreprises plus stratégiques, même si les secteurs de l'eau et du pétrole devaient être exclus.

Le cadre juridique des investissements étrangers, fixé par la loi n° 22 de 1991, amendée à plusieurs reprises, a été conçu pour encourager les investisseurs. Des avantages fiscaux (exemption d'impôts pendant 7 ans et, dans certains cas, jusqu'à 10 ans) et douaniers (exemption des droits de douane pour les équipements nécessaires au projet) sont offerts aux investisseurs dont les projets sont approuvés par les autorités yéménites. Le capital investi et les bénéfices sont librement rapatriables et les entreprises étrangères peuvent être majoritaires, voire propriétaires de la totalité du capital.

L'aide que le FMI apporte aux réformes des autorités yéménites s'élevait au premier novembre 1999 à 239 millions de \$ sous forme d'un programme d'ajustement structurel. La Banque Mondiale a, elle, engagé pour 2000-2002 510 millions de \$ dans une optique basse et 695 millions de \$ dans une optique haute (soit 250 millions en 2000, 220 en 2001 et 225 en 2002). L'aide de la Banque Mondiale n'est pas garantie et dépendra des progrès des réformes économiques.

2. Dont les résultats, fragiles, sont encourageants.

En dépit de la dégradation brutale de la situation économique en 1998, liée la chute des cours du pétrole, les autorités yéménites ont su garder le cap des réformes. Leurs résultats, en 1999 et 2000, paraissent encourageants, même si une part de la croissance (5,3% en 1999) peut être imputée à l'embellie pétrolière. Le solde budgétaire quasi équilibré en 1999 devait être excédentaire en 2000. Le Yémen connaît aujourd'hui une diminution sensible du taux d'inflation, une stabilisation de son taux de change et une amélioration de sa balance commerciale.

a) Inflation

Les efforts des autorités yéménites pour maîtriser l'inflation ont indéniablement porté leurs fruits :

Évolution de l'indice général du coût de la vie (en %)

1995	1996	1997	1998	1999	2000
+57,2	+27,2	+7,1	+11,9	+10,2	+2,8

Source : Banque centrale du Yémen

b) Taux de change

La parité du rial yéménite par rapport au \$ qui s'était fortement affaiblie jusqu'en 1996, a été stabilisée en 1997 et 1998 avant de connaître une rechute au début de l'année 1999, aujourd'hui enrayée.

Taux de change du rial yéménite par rapport au \$

1996	1997	1998	1999	2000
110	129	135	160	163

Source : Banque centrale du Yémen

c) Commerce extérieur

Les échanges commerciaux du Yémen avec l'extérieur ont connu une croissance régulière de 1995 à 1997, tant un niveau des exportations que des importations, aboutissant à un solde positif. Un choc conjoncturel, dû à la diminution du prix du baril et la contraction des ressources pétrolière, a entraîné un solde négatif de la balance commerciale en 1998. Une reprise se fait nettement sentir depuis 1999.

**Évolution de la balance commerciale yéménite
(données CAF/FAB en millions de rials)**

	1995	1996	1997	1998	1999	98/99
Exportations	79.434	251.830	323.716	203.480	353.666	+73,8%
Dont pétrole	74.907	242.171	306.918	185.611	336.647	+81,4%
Importations	64.591	591 191	260.331	294.510	239.268	-18,8%
Solde	+14.843	+59.967	+63.385	-91.029	+114.399	+225,7%

Source : Banque Centrale yéménite

Clients et fournisseurs du Yémen

Le Yémen trouve ses marchés d'exportation principalement en Asie (90% de parts de marché). Les quatre principaux clients du Yémen sont la Chine, la Thaïlande, la Corée du Sud et Singapour¹.

Les trois grandes zones d'importation sont

-Les pays arabes en progression régulière avec 34,4% en 1999 (29,5% en 1998 et 27,2% en 1997)

-Les pays asiatiques en légère diminution avec 22,8% en 1999 (24,9% en 1998 et 24,1% en 1997)

-Les pays de l'Union Européenne en diminution sensible avec 21,4% en 1999 (26,6% en 1998 et 24,7% en 1997)²

Les biens alimentaires constituent le premier poste d'importation du Yémen.

B. LES GRANDS PROJETS COMME DERNIER RECOURS

La délégation du groupe sénatorial a pu constater au cours de ses entretiens combien les projets de développement du port d'Aden et d'exploitation du gaz liquide tenaient au cœur de ses interlocuteurs yéménites. Ces projets à fort potentiel constituent un véritable espoir pour l'ensemble des

¹ La France est 19^e. Elle était 14^e en 1998 et 8^e en 1997.

² La France est au sixième rang des fournisseurs du Yémen avec 4,19% des parts de marché en 1999(4^e avec 5,6% en 1998 et 4^e avec 5,9% en 199).

acteurs politiques et économiques. Pour autant, la faisabilité de ces projets est encore incertaine et leur importance, au regard des réformes structurelles menées par le gouvernement, ne doit pas être surestimée.

1. Le développement du port d'Aden

Les projets en cours visent à redonner au port d'Aden son rayonnement dans l'Océan Indien et à lui faire jouer un rôle d'entraînement pour une partie du pays. Ils portent sur le développement d'un terminal conteneurs et la création d'une zone franche.

Le Terminal Conteneurs d'Aden (ACT), mis en service en mars 1999, a été officiellement inauguré en septembre 1999. Du fait de sa localisation géographique, il est en mesure de desservir la Péninsule arabique ainsi que l'Afrique de l'Est et du Sud. Géré par une coentreprise entre une société saoudienne et l'autorité portuaire de Singapour, il devrait offrir à terme 1.650 mètres de quais et pouvoir traiter 2 millions de « Ton Equivalent Units » (TEUs) par an. La première phase du projet est déjà achevée : le Terminal Conteneurs compte d'ores et déjà 700 mètres de quai et offre une capacité de 500.000 TEUs par an.

Le Terminal Conteneurs d'Aden est déjà un succès, avec 120.000 TEUs pour sa première année d'exploitation et une prévision de 250.000 TEUS en 2000. Le port accueille 1,5 porte-conteneurs par jour et fonctionne sur la base de 20.000TEUs par mois.

La Zone Franche d'Aden (AFZ) recueille, elle, en revanche, un certain scepticisme. Elle est régie par la loi sur les zones franches n° 4 de 1993 qui propose notamment aux entreprises étrangères l'exemption de droits de douanes, de taxes sur les activités commerciales et industrielles pour une durée de 15 ans renouvelable, l'absence de contrôle de contrôle des changes, de mouvements de capitaux et d'impôts sur le revenu du personnel non yéménite. La zone franche est aujourd'hui très désorganisée et la délégation du groupe sénatorial en déplacement à Aden n'a pu malheureusement que constater le faible nombre d'entreprises implantées.

Le gouverneur d'Aden M. Ghanem a par ailleurs indiqué à la délégation la possibilité d'approfondir le port, actuellement limité aux bateaux de moins de 40.000 tonnes.

Le développement du port d'Aden devra en tout état de cause faire face à la concurrence des autres ports de la région, notamment du nouveau Terminal Conteneurs de Salalah dans le sultanat d'Oman.

2. L'exploitation du gaz naturel liquéfié

Le Yémen possède des réserves prouvées de gaz naturel de 14 trillions de pieds³ situés principalement sur les champs de Marib et de Jannah. L'exploitation de ces réserves constitue une opportunité majeure pour l'industrie yéménite et les autorités ont lancé un grand projet intitulé « Yemen LNG » qui devrait permettre d'exploiter plus de 10.000 km² de champs pour une production annuelle de gaz naturel liquide de 5,3 M/tonnes pendant une période de 25 ans.

Le gouvernement yéménite a retenu la société française Total comme chef de file du consortium international¹ chargé d'exploiter les gisements de gaz naturel de Marib. Cette exploitation nécessite la pose de deux gazoducs, l'un jusqu'à Sanaa et l'autre jusqu'à la côte, l'installation d'une usine de liquéfaction, la création d'un port à l'Ouest de Mukalla (Bal Haf) et l'exportation du gaz liquéfié.

L'exploitation du gaz naturel devrait occasionner 500 emplois et des exportations à hauteur de 700 millions de dollars par an, dont 15% seront attribués à l'État yéménite et 85% devraient dans les premières années amortir les frais engagés.

Le projet bute encore aujourd'hui sur le montant des investissements à réaliser, plus de 2,6 milliards de \$, et sur la difficulté de s'assurer des débouchés, en raison principalement d'une forte concurrence de l'Iran et des Émirats Arabes Unis notamment sur le marché du gaz naturel. S'ajoutent à ces facteurs économiques le problème d'insécurité récurrent autour de Marib.

Après quelques années difficiles, le projet a été « remobilisé » par le lancement début juin 2000 des appels d'offres pour la réalisation des infrastructures du projet. Des «*heads of agreements*» pour l'achat du gaz yéménite ont été signés en mars 2001 avec l'Inde : elles constituent un premier pas encourageant, même si le début de la production ne pourra intervenir au mieux avant 2004/2005.

La délégation du groupe sénatorial a constaté que le Yémen attend beaucoup de la France sur ce projet. S'il ne devait pas se réaliser, les relations entre nos deux pays, en l'absence de coopérations significatives dans d'autres domaines, pourraient se trouver affectées.

¹ Total (France) : 36%, Yémen Gas Co (Yémen) : 21%, Yemen Hunt (Etats-Unis) : 15,11%, Exxon (Etats-Unis) : 14,51%, SK Corpoartions (Corée du Sud) : 8,38%, Hyundai (Corée du Sud) : 5%.

UNE COOPERATION INTERNATIONALE TRES ATTENDUE QUI DOIT SE DEVELOPPER

Compte tenu de l'acuité des problèmes économiques et sociaux, des efforts réalisés par le pouvoir yéménite en faveur d'une « bonne gouvernance », il paraît étonnant que la coopération internationale ne se mobilise pas davantage en faveur du seul PMA du monde arabe et donc du plus pauvre des pays arabes. Le nombre d'ONG étrangères présentes au Yémen paraît ainsi étonnamment faibles.

Ne serait-ce qu'en raison de son intérêt géostratégique et de sa proximité avec Djibouti, la France n'a de son côté qu'intérêt à accroître sa coopération avec le Yémen. La délégation du groupe sénatorial appelle de ses vœux une coopération diversifiée, non exclusivement tournée vers la francophonie, mais consacrée aussi aux aspects économiques et à la formation professionnelle.

I. LE BESOIN D'UNE COOPERATION INTERNATIONALE

La coopération internationale est très demandée par les autorités yéménites. Elle est d'abord une coopération multilatérale avant d'être une coopération bilatérale. 70 % des engagements proviennent de sources multilatérales et 30 % de sources bilatérales, pour un total au premier novembre 1999 de 1,333 milliards de \$.

A. LA PREPONDERANCE DE LA COOPERATION MULTILATERALE

Outre la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International, les deux principaux bailleurs de fonds dont l'aide porte principalement sur l'ajustement des politiques économiques, la réforme de l'État et les services publics, d'autres donateurs multilatéraux s'attachent à la résorption de la pauvreté, au développement du système de santé et de l'agriculture et à l'adduction d'eau...

1. Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social

Les engagements du Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social s'élevaient au premier novembre 1999 à 192 millions de \$ consacrés essentiellement aux secteurs de l'adduction d'eau, au traitement des eaux usées, aux infrastructures, à l'agriculture et à la pêche, ainsi qu'aux services sociaux.

2. Union Européenne

Depuis 1978, date du début de l'aide européenne au Yémen, plus de 127 millions de \$ ont été consacrés à des projets économiques et de développement. Les engagements actuels de l'Union européenne au Yémen s'élèvent à 90 millions de \$ et visent à accompagner les actions du FMI et de la Banque Mondiale en essayant d'en atténuer l'impact social. Elle se tourne ainsi vers la lutte contre la pauvreté, le développement des ressources humaines et le renforcement des services sociaux.

3. Nations-Unies

Toutes les agences des Nations-Unies sont présentes au Yémen. Le PNUD joue un rôle prééminent parmi toutes ces agences compte tenu des problématiques qui le concernent. Le PNUD emploie 44 personnes au Yémen. Depuis 1972, date du début de l'aide du PNUD au Yémen, 216 millions de \$ ont été affectés à des projets de développement. Pour la période 1997-2001, l'aide du PNUD devrait s'élever à 77,2 millions de \$:

Engagements annuels du PNUD (en millions de \$)

1997	1998	1999	2000	2001
11,5	24,8	20,6	13,8	8,2

Les projets, gérés en tout ou partie par le PNUD, sont extrêmement variés. Ils concernent pour l'essentiel la lutte contre la pauvreté, la gestion des ressources en eau et à la gestion de l'environnement.

4. Fonds international pour le développement agricole

Les engagements du fonds international pour le développement agricole pour le Yémen s'élevaient au premier novembre 1999 à 39 millions de dollars.

5. Organisation des Pays Exportateurs de pétrole

L'OPEP consacre ses efforts principalement à l'éducation, à l'adduction d'eau et au traitement des eaux usées pour des engagements s'élevant à 40 millions de \$.

B. UNE COOPERATION BILATERALE LIMITEE A UN PETIT NOMBRE DE PAYS

Les principaux donateurs bilatéraux sont des pays membres de l'Union Européenne. Au regard de l'aide apporté par certains pays européens, l'aide de la France apparaît modeste, d'autant qu'elle est en très fort recul depuis la fin des protocoles financiers en 1996.

1. Les principaux donateurs

a) Allemagne

L'Allemagne est le premier pays contributeur au Yémen, alors même qu'elle n'occupe que le 11^e rang des fournisseurs du Yémen, avec 2,9% de parts de marché en 1999. Elle investit en priorité dans l'eau, et, dans des proportions moins fortes, dans l'éducation, l'agriculture et la pêche. Son aide s'élève à environ 30 millions de \$ par an.

b) Pays-Bas

Les Pays-Bas apportent également une aide annuelle de 30 millions de \$ répartie entre les secteurs de la santé, l'éducation et l'eau.

c) Japon

Le Japon contribue, à hauteur de 30 millions de \$ par an à des secteurs d'intervention essentiellement horizontaux : programme d'ajustement structurel, agriculture, santé...

d) Espagne

L'Espagne est devenue un contributeur important depuis 1999, avec un don de 32 millions de \$ dans le domaine de l'électricité.

e) États-Unis

Les États-Unis figurent aujourd'hui parmi les grands donateurs bilatéraux avec une aide alimentaire correspondant à 13,5 millions de \$ en 1999 et 30 millions de \$ en 2000.

2. Une aide réduite de la France

La France ne peut plus guère figurer parmi la liste des grands donateurs bilatéraux du Yémen. Sa contribution annuelle est limitée : elle s'élève à 12 millions de francs. Elle se consacre pour la majeure partie à l'aide alimentaire et pour une fraction plus faible à la coopération culturelle et technique.

C. DES ONG ETRANGERES ENCORE TROP PEU PRESENTES

Sans doute pour des raisons historiques liées à la relative fermeture du pays jusqu'à la réunification, les ONG étrangères sont peu présentes au Yémen. Les ONG nationales sont, elles, fort nombreuses. On en compte aujourd'hui 2000 dont une grande proportion n'existe que sur le papier ou comme dispositif de collecte de fond sans réelle action sur le terrain.

Les ONG étrangères sont au nombre de 35, européennes pour la plupart. Leur travail est essentiellement axé sur le développement économique, sanitaire, social et culturel.

La délégation du groupe sénatorial a pu rencontrer les trois ONG françaises présentes sur le terrain, MSF, Triangle et DIA dont elle a pu saluer l'action. MSF supervise un important projet de développement et de gestion de la santé à Aden. Triangle, association présente depuis 1997 au Yémen mène différents projets dans le domaine de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement. Elle est également partenaire du HCR pour l'aide aux réfugiés. DIA participe depuis 1999 au développement sanitaire et éducatif notamment à Taëz.

II. LA NECESSITE D'UNE PLUS GRANDE PRESENCE FRANÇAISE

La délégation du groupe sénatorial a été impressionnée par la chaleur de l'accueil qu'elle a reçue de la part de ses interlocuteurs yéménites. Elle a pu constater le caractère privilégié des liens entre la France et le Yémen. Si elle a apprécié le dynamisme et l'excellence de la coopération française dans les domaines culturels et scientifiques, elle a été frappée par les faibles montants engagés par la France, en comparaison avec les autres pays européens, et la faible diversification des actions engagées. La prise en compte de l'environnement régional du Yémen et de sa proximité avec Djibouti devrait donner à terme à la coopération française une autre dimension.

A. EXPLOITER LES BONNES RELATIONS POLITIQUES ET LA SITUATION GEOSTRATEGIQUE DU YEMEN

1. Des relations politiques cordiales en attente d'une concrétisation sur le plan économique

Les relations politiques franco-yéménites bénéficient d'acquis solides :

- Le soutien au processus de réunification a été constant et ferme de la part des autorités françaises, tant en 1990 qu'en 1994. Les autorités yéménites sont ainsi encore reconnaissantes à la France de ses positions durant la guerre civile et la considèrent comme leur principal soutien politique à l'échelle internationale.

- La médiation française, par le biais de l'Ambassadeur Guttman¹, dans le contentieux des îles Hanish entre le Yémen et l'Erythrée a directement contribué au règlement pacifique du conflit.

- Le Yémen et la France ont des positions voisines sur les questions régionales (Iraq, Iran...). Le Yémen respecte l'indépendance de la diplomatie française sur ces questions et approuve la politique française dans la région.

- La fréquence des rencontres entre les deux chefs d'État depuis 1995. Le Président Ali Abdallah Saleh est très attaché à son déplacement annuel à Paris, en visite de travail ou en visite officielle. A l'occasion de son entretien avec la délégation du groupe sénatorial, le Président de la République a invité Jacques Chirac à se rendre au Yémen.

¹ Ancien Président de l'Institut Français du Pétrole.

Les relations politiques entre France et Yémen ont néanmoins commencé à être affectées par l'absence de visites de haut niveau au Yémen, depuis celle de Christian Pierret, secrétaire d'État à l'Industrie en février 1998. La reprise des visites françaises à l'occasion du dixième anniversaire de l'unification du Yémen a été appréciée. Après la délégation du groupe sénatorial, les autorités yéménites ont reçu récemment M. Loïc Hennekine, secrétaire général du Quai d'Orsay et attendent tout prochainement M. Charles Josselin, ministre délégué chargé de la coopération.

Il est dommage que l'excellence de ces relations politiques n'ait pas davantage de répercussions sur le plan économique. Malgré l'obtention de grands contrats (Airbus, Total, Thomson-CSF), preuve de la très bonne disposition des autorités yéménites à l'égard de la France, les entreprises françaises sont encore peu présentes au Yémen. La délégation du groupe sénatorial n'a ainsi pu rencontrer au Yémen que peu d'entreprises françaises : Total/Ipedex, BNP/Paribas, Alcatel et la Compagnie Générale de Géophysique, entreprise française la mieux implantée au Yémen.

Il paraît également étonnant, compte tenu toujours de l'excellence des relations politiques entre la France et le Yémen, que la coopération entre les deux pays ne soit pas davantage développée.

2. Aider le Yémen : un intérêt géostratégique pour la France

Le Yémen occupe en effet une position géostratégique forte. C'est un pays charnière, qui, si le port d'Aden se développe, pourrait jouer un rôle majeur dans le trafic maritime entre Canal de Suez/Mer Rouge d'une part, Afrique, Golfe persique et Océan Indien d'autre part.

La proximité de Djibouti, où la présence de la France est forte et les ressortissants yéménites nombreux, milite pour une intégration régionale de la coopération française et la prise en compte de son environnement le plus proche. La coopération franco-yéménite paraît ainsi complémentaire de la présence française à Djibouti.

Enfin, le Yémen est le seul pays de la péninsule arabique qui n'ait pas fait de ses relations avec les États-Unis la clef de voûte de sa diplomatie. Une présence française croissante au Yémen favoriserait ainsi un rééquilibrage des influences occidentales dans la région.

B. DEPASSER LA COOPERATION ACTUELLE

Il paraît dès lors indispensable de dépasser les coopérations actuelles, non pour les remettre en cause mais pour leur donner davantage de moyens, développer de nouvelles pistes d'actions et renforcer les synergies.

1. Les limites de la coopération actuelle

a) Des montants limités

L'aide de la France est en net recul depuis l'interruption en 1996 d'une longue série de protocoles financiers en faveur du Yémen (937 millions de Francs entre 1977 et 1996). Les montants financiers engagés sont aujourd'hui modestes :

La programmation pour l'année 2001 prévoyait l'affectation de 7.209.126 francs au Yémen, se répartissant comme suit au sein du ministère des affaires étrangères :

Direction de l'Audiovisuel et des Techniques de Communication : 218.727 francs

Direction de la Coopération Culturelle et du Français : 3.547.867 francs

Direction du Développement et de la Coopération Technique : 1.071.107 francs

Direction de la Coopération Scientifique, Universitaire et de Recherche : 1.121.425 francs

Direction de la Stratégie, de la Programmation et de l'Evaluation : 1.250.000 francs

S'ajoutent à ces crédits les fonds de contrepartie générés par la vente de l'aide alimentaire française (10.000 tonnes de farines de blé en 2000 au lieu de 6.100 en 1999). Ces fonds de contreparties sont destinés à financer des projets dans le domaine agricole et rural, axé sur la sécurité alimentaire, ainsi qu'un appui aux secteurs de l'irrigation et de la pêche.

Le relevé de la dernière commission mixte franco-yéménite de novembre 1999, qui constitue le cadre de référence de l'action française de coopération à moyen terme, met l'accent sur l'axe traditionnel de la coopération culturelle et linguistique mais aussi sur l'aide au développement de l'État de droit.

L'aide au développement française reste malheureusement bien en deçà de l'aide octroyée par d'autres pays européens comme l'Allemagne, Les Pays-Bas et l'Espagne, même si la France contribue à hauteur de 20% aux crédits de l'Union Européenne mis à disposition du Yémen.

b) Une priorité à la francophonie

L'aide française a une spécificité qui la distingue encore des autres actions de coopération étrangères en ce qu'elle met l'accent sur l'éducation et

la coopération linguistique. Si cette action ne répond pas à toutes les attentes des autorités yéménites, elle permet de donner une visibilité supérieure aux moyens effectivement mis à disposition et permet d'investir un champ ignoré des autres pays occidentaux. Elle pose néanmoins question dans un pays où la francophonie est traditionnellement inexistante et où le taux d'analphabétisme est aussi élevé.

L'enseignement du français absorbe une part importante des crédits affectés à la coopération et mobilise l'essentiel des bourses¹ et du personnel dont dispose le poste de coopération à Sanaa.

Cette promotion du français porte ses fruits puisque dix lycées yéménites comportent aujourd'hui un cursus du français qui concerne 25 professeurs et 8.820 élèves. La création d'un corps d'inspecteur de français en juin 1999 a même permis l'introduction d'une épreuve de français au baccalauréat national.

Dans l'enseignement supérieur, quatre universités sont dotées de départements de français à part entière : Sanaa, Aden, Taëz et Dhamar. Une première promotion de licenciés est sortie en 1995 de Sanaa, en 1997 d'Aden et en 1998 de Taëz.

La délégation du groupe sénatorial a eu le plaisir d'inaugurer le nouveau bâtiment du département de français de l'université d'Aden et de féliciter l'action du corps professoral.

Elle a remarqué que les enseignants de français à l'université et des centres culturels étaient pour une part constitués de Français d'origine algérienne qui font le pont entre arabe et français d'une manière extrêmement efficace et passionnée.

Par ailleurs, à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle école française de Sanaa, la délégation² a pu rendre hommage au dévouement du corps professoral et à l'implication des parents d'élèves d'un établissement qui, des petites classes jusqu'au collège, joue un rôle irremplaçable pour la communauté française mais aussi pour d'autres expatriés, francophones ou non francophones.

Enfin, le Centre Culturel et de Coopération linguistique de Sanaa est un lieu majeur pour l'enseignement du français langue étrangère puisqu'il accueille plus de 300 étudiants. Ce centre a un véritable rayonnement culturel à Sanaa. Il est un des rares lieux publics mixtes de la ville.

¹ Avec environ 20 bourses par an, la France reste à ce jour le principal pourvoyeur de bourses de longue durée à l'attention d'enseignants ou de cadres yéménites.

² Elle a assuré également, au pied levé, un cours d'instruction civique et répondu aux questions, toujours pertinentes, des élèves sur le rôle du Sénat.

Depuis la fermeture de la Maison Rimbaud¹, la coopération linguistique française avait quelque peu délaissé le sud du pays. Si la fermeture de la maison Rimbaud, le transfert des coopérants français de l'université d'Aden vers celle de Sanaa, la suppression des bourses d'études de longue durée étaient motivées par de stricts motifs économiques, ces mesures ont été considérées par les autorités yéménites comme un véritable acte de défiance politique.

L'ouverture en 2001 d'une antenne du centre culturel et de coopération linguistique de Sanaa à Aden, si elle ne compense pas le vide laissé par la maison Rimbaud, a dès lors été vue comme un signe encourageant par le Yémen, et notamment par les populations du sud, à la recherche depuis 1994 d'un rééquilibrage de la coopération étrangère du Nord vers le sud.

L'université d'Aden met ainsi gracieusement un local à disposition de l'antenne du centre culturel et de coopération linguistique à Aden. Le contexte est favorable à un nouvel essor de la coopération culturelle française à Aden d'autant que le British Council a dû cesser ses activités d'enseignement.

Dans une question écrite² aujourd'hui encore sans réponse, le Président du groupe sénatorial André Ferrand a demandé au ministère des Affaires étrangères quelles pourraient être les initiatives prises pour assurer au centre culturel d'Aden un financement autonome par rapport à celui de Sanaa et quelles pourraient être les perspectives budgétaires de ce centre pour les années à venir.

Au-delà du renforcement des moyens consacrés au centre culturel d'Aden, il paraît nécessaire de stabiliser les crédits affectés à la coopération linguistique. Le développement de cette coopération pose en effet la question des débouchés professionnels des étudiants yéménites après licence, dans un pays où le besoin en professeurs de français est limité.

c) Des actions intéressantes mais qu'il faut approfondir

La France mène par ailleurs d'autres actions qui n'ont peut-être pas pu encore bénéficier de crédits suffisants en raison de la priorité accordée à la coopération linguistique. Une diversification de la coopération française paraît aujourd'hui indispensable.

(1) La coopération scientifique et de recherche

La délégation du groupe sénatorial a observé le remarquable travail effectué par le Centre Français d'Archéologie et de Sciences Sociales

¹ Dans une nouvelle biographie de Rimbaud écrite par Jean-Jacques Lefrère, on apprend que cette maison n'a sans doute pas été la maison de Rimbaud comme on l'a cru en 1990. Elle est quoi qu'il en soit devenue aujourd'hui un hôtel, l'hôtel Rambow.

² Question écrite N° 32400 du 05/04/2001

(CEFAS)¹ de Sanaa et son rayonnement, à la fois au Yémen grâce à un effort méritoire de traduction de certaines publications en arabe mais aussi dans les milieux de la recherche scientifique sur le monde arabe. Son travail d'accueil d'étudiants et de chercheurs mérite d'être salué. Il a aujourd'hui étendu son champ de recherches aux pays limitrophes comme Oman, l'Arabie Saoudite et l'Érythrée.

Dans d'autres domaines scientifiques, la France mène des actions qui mériteraient d'être renforcées. Elle met particulièrement l'accent sur les secteurs de l'ingénierie et des sciences de la terre. Une mission d'experts de l'Université de Rouen a permis de tracer les grandes lignes d'une nouvelle coopération avec les Universités d'Aden et de Sanaa dans le domaine de l'informatique en vue d'aboutir à la création d'un laboratoire de recherche commun. Outre ce partenariat, le ministère des Affaires étrangères soutient un programme de recherche géologique international mené par l'Institut National des Sciences de l'Univers et le CNRS ? en étroite collaboration avec les facultés de Sanaa et de Dhamar.

Enfin, les Hospices Civils de Lyon mènent une coopération médicale qui mérite d'être encouragée.

(2) La coopération agricole

L'action de la France en matière agricole, grâce aux fonds de contrepartie générés par l'aide alimentaire, commence à prendre de l'ampleur. La majorité des projets retenus conjointement par le Ministre du Plan yéménite et l'Ambassade de France consiste en la construction de barrages et de réservoirs d'eau en vue de l'irrigation des zones cultivées.

La délégation du groupe sénatorial s'est montrée très sensible à ces projets qui paraissent de nature à contribuer, à leur mesure, à la résolution du problème de l'eau au Yémen.

(3) La coopération institutionnelle

Compte tenu des efforts des autorités yéménites menés pour la démocratisation du pays, il paraissait inconcevable que la France ne prenne pas sa part à la construction de l'État de droit. Les actions de coopération françaises consistent en la formation de cadres politiques et de hauts fonctionnaires relevant de la Présidence de la République, du ministère des Affaires étrangères, du Plan, des Affaires Locales et des Finances. L'institut international des droits de l'Homme de Strasbourg et l'institut international d'administration publique jouent un rôle majeur dans ces formations.

¹ Ex CEFÉY, Centre Français d'Études Yéménites

La délégation du groupe sénatorial estime tout particulièrement souhaitable qu'une coopération parlementaire puisse être mise en place entre le Sénat et le nouveau Conseil de la Choura dès que celui-ci aura été installé.

(4) La coopération de sécurité et de défense

Cette coopération a été longtemps gelée compte tenu de la priorité accordée à la coopération militaire avec l'Arabie Saoudite. Elle se développe aujourd'hui. La visite du Général Kelche, chef d'État-major des Armées, à Sanaa en octobre 1999 a permis d'engager une coopération décentralisée à partir des forces françaises stationnées à Djibouti et des forces maritimes dans l'Océan Indien. Le Général Kelche a par ailleurs annoncé, en accompagnement du contrat de couverture radar remporté par Thomson CSF en 1997, la cession gracieuse au Yémen de 10 automitrailleuses légères Panhard. Les projets que la France développe avec le Yémen visent à conforter sa sécurité intérieure et sont soucieux de ne représenter en aucun cas une source de modification de l'équilibre régional.

En matière de sécurité, les besoins du Yémen sont également réels. La cession gracieuse d'un laboratoire de police scientifique en 1999 et la mise en place de stages de courte durée au profit d'officiers de police yéménites ont traduit le début d'une coopération qui mériterait d'être poursuivie.

(5) La coopération multimédia

Cette coopération est aujourd'hui en gestation. Elle permettra au Yémen de diversifier ses sources d'informations et de mieux diffuser les savoirs dans le domaine. La délégation du groupe sénatorial a apporté tout son soutien au projet de RFI consistant à installer deux émetteurs FM à Aden et Sanaa et à initier une coopération avec la radio publique, tant en matériel qu'en formation. Elle a enfin pris connaissance avec intérêt des projets de développement du multimédia au Centre culturel de Sanaa qu'elle encourage vivement tant le développement d'Internet dans un pays comme le Yémen peut représenter une ouverture culturelle et politique.

Le Président du groupe d'amitié André Ferrand a, dans une question écrite,¹ attiré l'attention du ministère des affaires étrangères sur ce dernier projet.

¹ Question écrite N° 32399 du 05/04/2001.

2. Redéployer les actions

La délégation du groupe sénatorial a pu constater tout au long de sa mission le potentiel de coopération que recelaient les relations franco-yéménites. Il lui paraît nécessaire de doter cette coopération des instruments financiers indispensables à son succès, de renforcer les complémentarités avec les coopérations menées dans des pays proches et de diversifier les projets en vue d'un meilleur développement du Yémen.

a) Doter la coopération franco-yéménite d'instruments financiers

(1) La Zone de Solidarité Prioritaire

L'absence du Yémen dans la Zone de Solidarité Prioritaire a étonné la délégation du groupe sénatorial, tant la suppression des « pays du Champ » au profit d'une zone plus ouverte lui semblait aller dans le sens des pays les plus pauvres et des solidarités régionales.

Le Président du groupe d'amitié a posé une question écrite¹ au ministre des Affaires étrangères pour attirer son attention sur la situation du Yémen au regard de la ZSP. Il a noté que le Yémen, avec un PIB de 360 dollars par habitant, était le seul pays moins avancé (PMA) du monde arabe et qu'il constituait un des rares PMA au monde, à la situation politique stable, à ne pas être classé en ZSP. De plus, Il a rappelé que l'Allemagne a pour sa part classé le Yémen en ODA (*öffentliche Entwicklungszusammenarbeit*, 58 millions de marks en 1999) et que les Pays-Bas font bénéficier ce pays de leur programme ORET/MILIEV, alors même que Pays-Bas et Allemagne entretiennent avec le Yémen des relations politiques moins privilégiées que la France. Il a insisté sur la nécessité d'une cohérence régionale dans l'aide au développement français : le Yémen entretient des relations anciennes et étroites avec la Corne de l'Afrique, Éthiopie, Érythrée et surtout Djibouti, tous trois classés en zone de solidarité prioritaire ; cette cohérence régionale, à l'échelle de la ZSP, lui paraissant d'autant plus souhaitable que le Yémen ne fait pas partie du conseil de coopération du Golfe et n'est pas éligible au programme de la commission européenne MEDA. Il a souligné enfin la position géostratégique importante du Yémen, entre Péninsule arabique et Corne de l'Afrique, entre mer Rouge et océan Indien.

Il a dès lors appelé à un classement de la république du Yémen en ZSP lors du prochain comité interministériel pour la coopération internationale et le développement (CICID).

¹ Question écrite N° 32402 du 05/04/2001

Dans sa réponse, le ministre des Affaires étrangères a reconnu que le Yémen était effectivement classé parmi les pays les moins avancés (PMA) de la péninsule arabique et se trouvait confronté à de considérables difficultés économiques et qu'il bénéficiait de programmes d'assistance économique (environ 300 millions de dollars pour l'assistance étrangère au Yémen en 2000) insuffisants pour compenser les coûts sociaux de l'ajustement structurel engagé depuis le début de 1995 sous l'égide du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Il a indiqué que la liste des pays en ZSP n'était pas figée, mais que la ZSP avait néanmoins besoin d'un minimum de stabilité. Il a noté enfin que le Yémen, pays avec lequel la France entretient des relations anciennes et de qualité, avait plusieurs arguments à faire valoir et que sa candidature méritait d'être examinée sans qu'il soit, à ce stade, possible de préjuger de la position qui sera adoptée lors de la prochaine réunion du comité interministériel pour la coopération internationale et le développement (CICID).

Cette réponse, si elle ne présume pas de la position du prochain CICID, invite néanmoins à un certain optimisme.

(2) La COFACE

L'absence de garantie, autre qu'à court terme, accordée par la COFACE aux investissements réalisés au Yémen n'est pas de nature à renforcer la présence économique française au Yémen. Cette absence de garantie est due à un contentieux ancien opposant la société " les moulins de la mer Rouge " à la COFACE pour un montant de 39 millions de dollars. La COFACE lie la reprise de ses garanties sur le Yémen à la résolution de ce contentieux alors même qu'elle n'a semble-t-il pas soumis son différend à la justice ou à une instance d'arbitrage. Les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Allemagne offrent, eux, une couverture à moyen et long termes de ce pays.

Le Président du groupe d'amitié André Ferrand a attiré l'attention du ministre de l'Économie et des finances sur l'intérêt des reprises des garanties de la COFACE sur le Yémen à moyen et long termes pour l'approfondissement de la coopération économique entre les deux pays.¹

b) L'intégration du Yémen dans une zone de coopération régionale

Alors que Djibouti, et pour une moindre part l'Érythrée, bénéficient d'une aide importante de la part de la France, il paraît souhaitable de renforcer les complémentarités et les solidarités régionales. Le « détournement » d'experts français venus à Djibouti pourrait constituer un bénéfice important

¹ Question écrite N° 32401 du 05/04/2001. Cette question n'a pas encore reçu de réponse.

pour le Yémen, comme la mise en place d'un travail commun entre les différents centres de coopération de part et d'autre du « Bab el Mandeb »¹.

La coopération militaire avec le Yémen s'appuie déjà sur les forces françaises stationnées à Djibouti. Par ailleurs, certains nouveaux projets dans le domaine de la pêche et du café sont menés avec la collaboration de l'assistance technique française basée à Djibouti et à Asmara.

Ces synergies régionales, évidentes pour qui regarde une carte de la région, méritent sans conteste d'être développées.

c) La diversification de la coopération : l'exemple de la formation professionnelle

Il est apparu enfin à la délégation du groupe sénatorial qu'au-delà de la formation à la langue française, il serait sans doute pertinent d'investir davantage dans la formation professionnelle. Elle a pu discuter de cette question avec les Conseillers du Commerce Extérieur dont elle tient à saluer l'action.

Si certaines entreprises s'emploient à participer à l'effort de professionnalisation de la main d'œuvre yéménite, en assurant comme Total et la Compagnie Générale de Géophysique (CGG) la formation continue de leurs salariés, il paraît opportun de « professionnaliser » davantage l'enseignement de français dans les universités yéménites et de développer les partenariats entre les centres de formation professionnelle des deux pays.

¹ Nom du détroit entre le Yémen et Djibouti.

CONCLUSION : AIDER LE YEMEN

Pays montagnard et pays de désert, le Yémen a fait depuis sa réunification le pari de l'ouverture vers l'extérieur : paix avec ses voisins, échanges culturels et économiques avec l'Occident.

Pays de tradition, face à ses difficultés, le Yémen a fait le pari du mouvement. L'Arabie heureuse s'est engagée, à son rythme, mais sans retour en arrière, sur le chemin de la démocratie et des réformes économiques.

A la France maintenant de faire une partie du chemin à ses côtés, de mettre sa coopération en mouvement, pour que les fragilités du pays le plus pauvre et le plus peuplé de la péninsule arabe ne brisent pas les volontés de changement de tout un peuple, aspirant aujourd'hui à davantage de liberté et de prospérité.

REPERES SUR LE YEMEN

I. CHRONOLOGIE

XVe s.-IIe s. av. J.-C. : Royaumes de Maan, Saba et Qataban.

vers VIIIe av. J.-C. : Construction de la digue de Marib.

IVe s. : Unification du pays par la Confédération des Himyarites.

525-572 : Domination éthiopienne.

575-628 : Occupation perse.

VIIe s. : Avènement de l'islam.

A partir du IXe s. : Début de la dynastie des imams zaydites qui se perpétuera jusqu'au milieu du XIXe siècle.

1538-1636 : Domination ottomane.

1850-1918 : Domination ottomane.

1857 : Début de la colonisation britannique au sud du pays.

1911 : Traité entre les Turcs de l'imam Yahya assurant à la partie du Yémen jusque-là sous domination ottomane une quasi-indépendance.

1926-1934 : Conflit avec l'Arabie saoudite à propos de la province de l'Asir.

1939 : Les Britanniques s'installent à Aden.

1948 : Assassinat de l'imam Yahya, son fils Ahmed lui succède.

1958-1962 : Fédération du Yémen avec la République arabe unie (avec l'Égypte et la Syrie)

1962 (26 septembre) : Coup d'État et prise de pouvoir par un groupe d'officiers nationalistes et proclamation de la République ; début de la guerre civile.

1967 (30 novembre) : Le Yémen du sud accède à l'indépendance ; proclamation de la République démocratique et populaire du Yémen.

1970 : Année de réconciliation nationale au Yémen du Nord après la mise en place d'un gouvernement de compromis.

1972 : Conflit entre les deux Yémen, suivi des accords du Caire et de Tripoli prévoyant la création d'une république yéménite unique.

1979 (24 fév.-16 mars) : Seconde guerre inter-yéménite, seconds accords d'unité (30 mars).

1981 : Guerre civile au Yémen du Sud.

1990 : Proclamation d'unification entre les deux Yémen, proclamation de la République yéménite.

1991 (mai) : Référendum constitutionnel.

1993 (avril) : Premières élections législatives du Yémen unifié.

1994 : Affrontements entre l'armée et le parti socialiste (sud) ; chute d'Aden (5 juillet).

1997 : Élections législatives.

1999 : Réélection au suffrage universel de Ali Abdallah Saleh à la Présidence de la République.

2000 : 10^e anniversaire de l'unification en présence de nombreuses personnalités étrangères.

2001 : Référendum constitutionnel et premières élections locales.

II. SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le Yémen occupe le sud-est de la péninsule arabique, en bordure de la mer Rouge, du Golfe d'Aden et du Golfe d'Oman, offrant ainsi environ 1.500 km de façade maritime. Situé dans le prolongement de l'Arabie Saoudite, il possède aussi une frontière commune avec le sultanat d'Oman dans sa partie orientale. De nombreuses îles font partie du territoire yéménite : Kamaran en mer Rouge ; l'îlot de Périm qui commande l'accès à la mer Rouge par le détroit de Bab el-Mandeb et qui, de ce fait, présente un intérêt stratégique important ; Socotra, la plus grande des îles, dans l'Océan Indien.

Le Yémen constitue une partie du plateau arabe incliné d'ouest en est. On distingue 3 zones géographiques parallèles à la mer Rouge:

-la Tihama, une bande côtière de moins de 50 km de largeur, une plaine de nature aride. La côte est basse et bordée de récifs coralliens.

-une chaîne montagneuse large de 100 à 150 km, avec de hauts sommets, tel le djebel Hadur Nabi Chuayb qui culmine à 3.760 mètres.

-les hauts plateaux s'abaissent progressivement vers l'est à hauteur de Marib. Ce sont les steppes puis le désert qui rejoint le grand désert saoudien du Rub al-Khali. A l'est du Yémen, entre le désert et le Golfe d'Aden, le massif montagneux de l'Hadramawt atteint 2.200 mètres dans le Chukra. Il tombe sur la mer en laissant la place à d'étroites plaines côtières.

La capitale, Sanaa, est la ville la plus importante du pays avec 1.373.000 habitants.

Les autres villes importantes sont Aden, ancienne capitale du Yémen du Sud avec 462.000 habitants, Ta'izz, Hodeïda et Al Moukallâ.

III. CLIMAT

Le Yémen est le territoire le moins désertique de la péninsule arabique grâce aux moussons qui, deux fois par an, se déversent sur le pays. La saison humide court de mars à mai, puis de juillet à août. Les températures les plus élevées sont relevées entre juin et août. La zone de la Tihama est chaude et humide tout au long de l'année. En hiver, le thermomètre grimpe jusqu'à 32°C et, en été, les 40°C sont fréquents. Les plateaux et montagnes sont plus tempérés.

IV. POPULATION

La population yéménite croît à un taux de 3,5% par an. Elle atteint aujourd'hui 17.676.000 habitants. Cette population est pour l'essentiel encore très rurale puisqu'elle représente en effet 74% de la population. Les phénomènes d'exode rural n'ont pas encore pris de fortes proportions au Yémen.

La population yéménite est une population très jeune puisque la moyenne d'âge est de 21 ans. L'âge médian est, lui, de 14 ans.

L'espérance de vie est de 60 ans (58,3 ans pour les hommes et 62,1 ans pour les femmes). La mortalité infantile est élevée avec un taux de décès de 70 pour mille : en zone rurale, ce taux atteint les 74 ‰ contre 54 ‰ en zone urbaine.

Un grand nombre de travailleurs yéménites ont émigré dans les autres pays de la péninsule arabique mais aussi à Djibouti, au Royaume-Uni, aux États-Unis et au Canada. L'expulsion durant la guerre du Golfe des 800.000 immigrés yéménites d'Arabie Saoudite a suscité de graves difficultés économiques. La reprise des relations entre l'Arabie Saoudite et le Yémen devrait permettre un nouveau mouvement d'émigration.

Une immigration existe également au Yémen. Dans le sud du pays sont ainsi installés des réfugiés somaliens ou comoriens.

V. RELIGION

Le Yémen fut l'un des premiers pays à se joindre, dès l'année 6 de l'Hégire (628 après Jésus-Christ), à la révolution musulmane. L'article premier de la Constitution yéménite dispose que « la République du Yémen est un État arabe, islamique, indépendant, souverain, un et indivisible. Le peuple yéménite fait partie intégrante de la Nation arabe et islamique. ».

« L'Islam est la religion de l'État » (article 2). « La Chari'a islamique est la source de toutes les législations » (article 3).

L'Islam yéménite est composé de deux courants religieux principaux : le zaydisme, issu du chiisme, très implanté dans le Nord du pays et le chaféisme, issu du sunnisme et davantage implanté dans le Sud. La petite communauté des Ismaéliens compte 75.000 membres.

Une communauté juive a existé au Yémen. Entre 1948 et 1950, environ 50.000 juifs yéménites ont émigré en Israël : la communauté juive au Yémen ne compte plus que quelques centaines de membres dispersés dans le pays.

VI. INSTITUTIONS POLITIQUES

Le Yémen est la seule République de la péninsule arabique. La Constitution du Yémen a été adoptée par référendum en mai 1991, amendée le 29 septembre 1994 (séparation des pouvoirs, Parlement unicaméral, démocratie pluraliste) puis le 19 novembre 2000 par 276 des 284 députés présents (sur 301 sièges). Ces derniers amendements constitutionnels, touchant notamment à l'élection du Président de la République, à l'allongement de la durée des mandats, à l'extension des pouvoirs du Conseil Consultatif, ont été approuvés par référendum, avec 73% de « oui » le 20 février 2001.

Le Président de la République est élu au suffrage universel direct pour 7 ans. Les candidatures à l'élection présidentielle sont acceptées par l'Assemblée nationale et le Conseil Consultatif réunis si elles recueillent chacune au moins 5% des votes des membres des deux assemblées. L'Assemblée nationale et le Conseil Consultatif doivent autoriser au minimum trois candidatures à l'élection.

Le Président de la République est aujourd'hui M. Ali Abdallah Saleh. Il nomme le Premier ministre. Celui-ci, désigné le 31 mars 2001, est M. Abdulqader Abdulrahman Bagammal, ancien ministre des Affaires étrangères.

La nature, bicamérale ou unicamérale, du Parlement fait désormais question. La lettre de la Constitution fait de l'Assemblée nationale la seule chambre du Parlement. Celle-ci est élue au suffrage universel direct (27 avril 1993 et 27 avril 1997) pour six ans. Le Président de l'Assemblée nationale est M. Cheikh Abdullah Bin Hussein Al-Ahmar, chef du parti de la réforme.

L'esprit de la Constitution semble, lui, avoir quelque peu évolué. Le Conseil Consultatif d'Al-Choura, dont les membres sont toujours désignés par le Président de la République, évolue lentement et progressivement vers le statut d'une deuxième chambre. L'élargissement de ses pouvoirs et la volonté exprimée par les amendements constitutionnels de lui voir assurer une meilleure représentation des acteurs locaux vont en ce sens. Le Conseil Consultatif est présidé par M. Abdulaziz Abdulghani, ancien Premier ministre.

VII. BIBLIOGRAPHIE ET LIENS INTERNET

A. BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

-L'Arabie du Sud, histoire et civilisation en trois tomes, sous la direction de Joseph Chelhod, Éditions Maisonneuve et Larose.

-Le Yémen contemporain, sous la direction de Rémy Leveau, Franck Mermier et Udo Steinbach, Editions Karthala.

-Republic of Yemen, 10 years of achievements, 1990-2000, Ministère du Plan de la république du Yémen (en anglais).

-Monde arabe Maghreb Machrek, n° 155 janvier-mars 1997, La documentation française.

-Monde arabe Maghreb Machrek, n° 168 avril-juin 2000, La documentation française.

B. SITES INTERNET

-<http://www.dree.org/yemen/> : site du Poste d'Expansion économique de Sanaa

-<http://www.univ-aix.fr/cfey/> : site du CEFAS

-<http://www.undp.org/povertyreport/FRENCH/Frprofil.pdf> : rapport d'activité du PNUD 2000 sur le Yémen

-<http://www.diplomatie.fr/voyageurs/etrangers/avis/conseils/> : conseil aux voyageurs du ministère des Affaires Étrangères

-<http://www.al-bab.com/yemen/> : site de référence sur le Yémen (en anglais)

-<http://www.yementimes.com> : site du Yémen Times (en anglais)